

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

**Le Président contaminé
au covid-19 et "son
état s'améliore"**

P3

GRIPPE SAISONNIÈRE

**Lancement
de la campagne
de vaccination**

P4

LIBYE-COMMISSION
MILITAIRE 5+5
**Des progrès
au premier jour
des pourparlers**

P15

PLUS DE 4 MILLIONS D'ÉLÈVES REJOINDRONT LES CLASSES AUJOURD'HUI

Rentrée scolaire acte II

P2

ABDELMADJID
ATTAR

(MINISTRE DE L'ÉNERGIE)

**Les revenus en
hydrocarbures
reculent de 41%**

Les revenus de l'Algérie issus des exportations des hydrocarbures ont reculé de 41% au cours des neuf premiers mois de 2020 par rapport à la même période de l'année précédente, atteignant, fin septembre dernier, 14,6 milliards de dollars contre 25 milliards de dollars en septembre 2019, a révélé hier le ministre de l'Énergie Abdelmadjid Attar, lors de son audition par la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), dans le cadre du débat du projet de loi de finances (PLF 2021). Ce recul est dû, outre la baisse du volume des exportations, à la dégringolade des cours du pétrole, atteignant, fin septembre dernier, 41 dollars/baril contre 65 dollars à la même période de 2019, soit une différence de 24 dollars/baril.

P2

OPEP+

**L'Algérie pour
le maintien
du plafond actuel**

Le ministre de l'Énergie, Abdelmadjid Attar, a indiqué hier que l'Algérie était en faveur du maintien, durant les premiers mois de 2021, du plafond de production actuel convenu dans le cadre de l'OPEP+, et ce, pour éviter une nouvelle chute drastique des prix du brut.

Auditionné par la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), dans le cadre du débat du projet de loi de finances (PLF) pour l'exercice 2021, M. Attar a précisé que "l'Algérie tente, avec d'autres pays, dont la Russie, l'Arabie saoudite et l'Irak, de convaincre les autres pays de l'OPEP+ de maintenir le plafond de production actuel au début de l'année prochaine".

Le ministre, également président de l'OPEP, a estimé que la situation sur les marchés pétroliers internationaux était "très périlleuse", n'écartant pas une nouvelle chute drastique des prix du brut sous l'effet de la deuxième vague de l'épidémie de Covid-19.

P5

Régions

ALGER (GAZ/
ÉLECTRICITÉ)
**Les factures
impayées ont
dépassé
18 milliards de DA**

P9

GUELMA

**1.585 ha de couvert
forestier détruits
par les feux
enregistrés l'été 2020**

P8

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

405 nouveaux cas, 194 guérisons et 9 décès

P3

EL TARF

**Mise en échec de 4 tentatives
d'émigration clandestine**

P24

PROTECTION CIVILE

**La plateforme numérique, un outil
de coordination opérationnelle**

P24

Economie

JUDO

**L'Algérie absente
de l'Open
de Yaoundé**

P11



**ABDELMADJID ATTAR
(MINISTRE DE
L'ENERGIE)**

Les revenus en hydrocarbures reculent de 41%

Les revenus de l'Algérie issus des exportations des hydrocarbures ont reculé de 41% au cours des neuf premiers mois de 2020 par rapport à la même période de l'année précédente, atteignant, fin septembre dernier, 14,6 milliards de dollars contre 25 milliards de dollars en septembre 2019, a révélé hier le ministre de l'Energie, Abdelmadjid Attar, lors de son audition par la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), dans le cadre du débat du projet de loi de finances (PLF 2021).

Ce recul est dû, outre la baisse du volume des exportations, à la dégringolade des cours du pétrole, atteignant, fin septembre dernier, 41 dollars/baril contre 65 dollars à la même période de 2019, soit une différence de 24 dollars/baril.

Cette situation a induit une baisse des recettes de la fiscalité pétrolière, fin septembre, de 31%, atteignant 1 441 milliards DA, selon M. Attar, qui a souligné à ce propos que ce montant représente 103% de la fiscalité pétrolière budgétisée dans la loi de finances complémentaire (LFC) 2020 (1.395 milliards DA).

Par ailleurs, la production des hydrocarbures a enregistré une baisse de 10% entre janvier et septembre 2020 par rapport à la même période en 2019, atteignant ainsi les 103 millions TEP.

Pour ce qui est de l'électricité, la production de cette énergie a atteint, fin août dernier, 50 420 gigawatts/heure (GW/H), soit une baisse de 4% par rapport à la même période de l'année précédente. Dans ce contexte, le ministre a affirmé qu'en dépit de la quasi-stabilité des cours du pétrole, ces derniers mois, grâce aux efforts des pays producteurs au sein du groupe OPEP+, les producteurs ne cachent pas leurs craintes quant à une éventuelle deuxième vague forte de la pandémie du nouveau coronavirus qui pourrait conduire à un ralentissement de la croissance et partant au ralentissement de la demande sur le pétrole plus que prévu (9 millions de barils/jour).

Recul de 6% de la consommation nationale d'énergie

Sur un autre registre, le ministre de l'Energie a fait savoir que la consommation nationale d'énergie avait baissé de 6% durant les neuf premiers mois de 2020, en raison des répercussions de la pandémie du nouveau coronavirus sur les activités économiques. Attar a indiqué que 45 millions tonnes équivalent en pétrole (TEP) avaient été consommés fin septembre, d'où cette baisse de 6% par rapport à la même période de 2019.

A ce propos, M. Attar a justifié ce recul par le ralentissement de l'activité économique mais aussi de l'activité des transports en raison des mesures préventives prises face à la propagation du nouveau coronavirus (Covid-19).

Abir N.

PLUS DE 4 MILLIONS D'ÉLÈVES REJOINDRONT LES CLASSES AUJOURD'HUI

Rentrée scolaire acte II

Plus de 4 millions d'élèves rejoindront, ce mercredi, les bancs des établissements des cycles moyen et secondaire dans une conjoncture sanitaire exceptionnelle marquée par la propagation du nouveau coronavirus.



Selon des statistiques obtenues par l'APS, 4 790 671 élèves rejoindront les bancs des établissements des cycles moyen et secondaire sur un total de 10 095 367 élèves inscrits dans les trois paliers d'enseignement. Plus de 5 millions d'élèves avaient rejoint le 21 octobre dernier les établissements éducatifs dans le cycle primaire, rappelle-t-on.

Un total de 3 313 448 élèves sont inscrits dans le cycle moyen, encadrés par 169 684 enseignants, répartis à travers 5 780 CEM, contre 1 477 187 élèves pour le cycle secondaire, encadrés par 109 900 enseignants, répartis à travers 2 573 lycées. Un total de 3 313 448 élèves sont inscrits dans le cycle moyen, encadrés par 169 684 enseignants, répartis à travers 5 780 CEM, contre 1 477 187 élèves pour le cycle secondaire, encadrés par 109 900 enseignants, répartis à travers 2 573 lycées. Lors de sa réunion avec les directeurs de l'Éducation et les chefs des établissements scolaires publics et privés, le ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Oudjaout, a appelé "au strict respect" du protocole sanitaire adopté par le Comité scientifique du ministère de la Santé ainsi qu'à l'application rigoureuse de l'ensemble des gestes barrières.

Le ministre a souligné l'importance de veiller à l'hygiène au sein des écoles et de les aménager de manière à appliquer les règles de distanciation physique et à éviter le regroupement des élèves, rappelant l'impératif de préparer les locaux en assurant les moyens nécessaires à l'application du protocole sanitaire et en relançant le rôle de la cellule de veille.

M. Oudjaout a appelé, en outre, les conseillers d'orientation et de guidance scolaire et professionnelle (COGS) à la prise en charge de l'aspect psychologique des élèves, soulignant l'impératif de garantir un encadrement pédagogique pour chaque matière et à tous les niveaux.

Le plan exceptionnel de reprise des cours sur l'organisation de la scolarité des élèves inscrits dans le cycle de l'enseignement secondaire général et technologique pour cette rentrée scolaire, prévoit des mesures liées notamment à la répartition des élèves en groupes et sous-groupes de 20 à 24 apprenants, à l'exception de certains groupes où le nombre d'élèves est égal ou inférieur à 24 élèves tel le cas des filières de langues étrangères, de mathématiques et de maths-techniques, ou encore de certaines disciplines dispensées en travaux pratiques ou dirigés. La durée de la séance d'enseignement a été, ainsi, réduite à 45 minutes durant tous les jours de la semaine y compris l'après-midi du mardi.

Dans les établissements où le nombre de classes suffit pour accueillir les sous-groupes, le plan prévoit la répartition des sous-groupes en deux équipes équilibrées "E1 et E2" en leur assurant une alternance "matinée et après-midi", soit de 8h à 12h40 (6 séances en 4h30 de cours) ou de 13h30 à 17h25 (5 séances en 3h45), en fonction du volume horaire hebdomadaire des filières.

Concernant le plan exceptionnel de reprise des cours du cycle moyen, ce dernier porte sur l'organisation des cours, prévoit de découper, au besoin,

chaque groupe pédagogique de plus de 24 élèves en deux voire trois sous-groupes, chaque sous-groupe devant compter près de 20 élèves. Les groupes éducatifs programmés dans les grandes salles (amphithéâtre ou bibliothèque) peuvent être maintenus tels quels, avec le respect impératif, bien entendu, de la distanciation physique. La durée de la séance a été fixée à 45 minutes et la journée répartie en deux shifts, à savoir 6 séances dans la matinée pour un volume horaire de 4h30, et 5 séances dans l'après-midi pour un volume horaire de 3h45. Les journées d'études demeurent du dimanche au jeudi (soit 5 jours).

S'agissant de l'enseignement de l'Éducation physique et sportive (EPS) pour le même groupe pédagogique, il doit totaliser un volume horaire hebdomadaire de 1h30 hors les heures de cours, en veillant à prendre en compte la capacité d'accueil de la cour de l'établissement. Les cours d'informatique, de musique et de dessin seront dispensés en alternance une fois chaque quinzaine avec un volume horaire d'une heure pour chaque discipline, la journée du samedi ayant été retenue pour l'enseignement de tanzig. Afin d'assurer une rentrée des classes dans un climat serein et paisible, les différents corps constitués (DGSN/CGGN) ont mis sur pied des plans de sécurité spéciaux. Les dispositions prises, à l'échelle nationale, visent à sécuriser le périmètre des établissements d'enseignement en effectuant des patrouilles de contrôle aux abords des écoles notamment aux heures d'entrée et de sortie, le but étant de faciliter le trafic routier, préserver l'intégrité des élèves et s'assurer du respect des gestes barrières pour endiguer toute éventuelle expansion du coronavirus.

APS

LYCÉE SPORTIF DE DRARIA

Le nombre des internes limité à 140

Le Lycée sportif de Draria (Alger) a décidé de réduire le nombre de ses élèves en interne à seulement 140 candidats pour l'année scolaire 2020-2021, par mesure de précaution en raison de la pandémie de nouveau coronavirus, a-t-on appris hier auprès de la direction de l'établissement. Avant la crise sanitaire, le Lycée sportif de Draria accueillait 280 élèves en internat.

Mais la hausse des cas de contamination au COVID-19 au cours des derniers jours a obligé l'établissement à prendre certaines mesures de prévention, dont la réduction du nombre des internes. Pour ce qui est de la rentrée scolaire à ce Lycée sportif national, elle a été fixée au mercredi 4 novembre pour les anciens élèves, et au 15 du même mois en ce qui concerne les nou-

veaux inscrits. Cette décision a été communiquée aux responsables des jeunes talents au sein des différentes fédérations sportives lundi, lors d'une réunion de travail avec les responsables pédagogiques dudit lycée. Une rencontre pendant laquelle les deux parties ont discuté des modalités d'admission des nouveaux élèves en cette période de pandémie, et qui a forcé les res-

ponsables du lycée à trouver des solutions pour assurer le bien-être de tout le monde. Parmi ces solutions, la récupération d'une partie du Centre de regroupement et de préparation des élites nationales à Souidania (Alger) et qui sera mise à la disposition du Lycée sportif de Draria pour l'hébergement, les études et les entraînements de ses candidats.

R.N

RÉFÉRENDUM SUR LA RÉVISION DE LA CONSTITUTION

Le satisfecit de la Présidence de la République

Selon un communiqué de la présidence de la République publié lundi soir, les résultats du référendum ont prouvé la transparence du déroulement des élections.



Les résultats du scrutin "ont démontré que la transparence et la probité de ce scrutin ont été totales", affirme le communiqué, soulignant que les résultats annoncés par l'Autorité nationale indépendante des élections "sont l'expression réelle et intégrale de ce que le peuple a voulu..." « Dorénavant, et dans la continuité des élections du 12 décembre 2019, toutes les élections seront l'expression des aspirations de ce que souhaite le peuple algérien pour son avenir », souligne le communiqué, avant d'ajouter que "le Gouvernement s'est abstenu de toute interférence dans l'organisation des élections conformément à la loi organique 19-07 du 14 septembre 2019 qui a conféré les pleins pouvoirs à l'Autorité nationale indépendante des élections". Le communiqué de la présidence a tenté une lecture des résultats de la consultation sans s'aventurer sur ce que sera fait l'avenir. Dans ce sens, les résultats annoncés par l'Autorité nationale indépendante des élections (ANIE), sont l'expression "réelle et intégrale" de la volonté du peuple et démontrent que

le Président de la République "a tenu ses engagements", indique le communiqué. "Le 1er Novembre 2020, les citoyens et les citoyennes se sont exprimés sur le projet de révision de la Constitution proposé par M. le président de la République", note la même source, précisant que "Monsieur le Président de la République s'est engagé dans son programme électoral à revoir un certain nombre de dispositions de la Constitution et avait chargé un Comité d'experts et d'universitaires pour élaborer un projet de révision de la Constitution qui réponde aux aspirations du peuple algérien exprimées lors du Hirak béni du 22 Février 2019". "Ces aspirations pour un changement radical de l'organisation politique, économique et sociale dans notre pays interviennent à un moment où le monde entier fait face à une crise multidimensionnelle résultant d'une pandémie durable et récurrente qui a affecté toutes les sphères de la vie économique et sociale et n'a épargné aucune région du monde", relève le communiqué, ajoutant que "Monsieur le Président de la République avait voulu

que cette consultation se fasse directement en donnant la parole au peuple algérien pour s'exprimer sur ce qu'il envisage pour son avenir et pour l'avenir des générations futures". La date du 1er novembre 2020, précise la même source, "n'est pas un choix fortuit, elle est le lien naturel avec notre passé glorieux, celui du 1er novembre 1954, date du déclenchement de la Guerre de libération nationale par le peuple algérien qui s'est réapproprié sa souveraineté sur son territoire, ses richesses et s'est libéré du joug du colonialisme". La même source estime que "les résultats sont à la hauteur de son attente dans un contexte particulièrement contraignant marqué par les mesures préventives de lutte contre le Coronavirus (COVID-19)". "En ce moment historique, les citoyens et les citoyennes ont encore une fois exprimé l'attachement du peuple algérien à son unité nationale, à la crédibilité de ses institutions et à sa souveraineté pleine et entière", conclut le communiqué de la Présidence de la République.

R.N

PROCÈS EN APPEL DE MAHIEDDINE TAHKOUT

Auditions d'anciens responsables de l'industrie et des mines

Le procès en appel de l'homme d'affaires Mahieddine Tahkout, jugé avec les membres de sa famille et les deux ex-Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal, pour des affaires de corruption, s'est poursuivi hier au niveau de la chambre pénale de la Cour d'Alger par l'audition d'anciens directeurs de l'industrie et des mines, en sus des membres des commissions d'évaluation relevant de l'Office national des œuvres universitaires (ONOU). Dans ce sens, l'accusé Chouik Hichem, membre de la commission d'évaluation à l'ONOU de Tipasa, a rejeté toutes les charges retenues contre lui, affirmant que "le contrôle des bus appartenant à l'entreprise de Tahkout, s'effectuait en fonction des numéros de série des cartes grises". De son côté, la prévenue Abada Nihad, membre au sein de la même commission, a affirmé qu'elle veillait à la mise en conformité du cahier des charges. L'ex-directeur de l'industrie de la wilaya de Constantine, Marghenni Mohamed

Salah, a rejeté pour sa part toutes les accusations qui lui étaient reprochées, soulignant que "Touctroï à Tahkout d'un foncier dans la nouvelle ville Ali-Mendjeli a été décidé avant sa nomination à ce poste". Les anciens directeurs de l'Industrie à Sétif, Hamitouche Mohamed, à Skikda, Habba Fayçal et à Saïda Khelifa Aïssa ont répondu aux questions du tribunal que "la définition de la nature du foncier agricole ne relevait pas de leur compétence, ni de leurs prérogatives". Ce procès, qui a débuté le 28 octobre dernier, se poursuivra dans l'après-midi par l'audition d'autres anciens responsables. Le tribunal de Sidi M'hamed avait condamné le principal accusé à une peine de 16 ans de prison ferme et une amende de 8.000.000 DA. Rachid, Hamid et Billal Tahkout ont été, eux, condamnés à 7 ans de prison ferme assortie d'une amende de 8.000.000 DA, tandis que Nacer Tahkout a été condamné à 3 ans de prison et 8.000.000 DA d'amende. Le tribunal a également ordonné le gel de tous les

comptes bancaires des sociétés de Tahkout, la confiscation des matériels et l'exclusion des marchés publics pendant 5 ans. Dans la même affaire, le tribunal avait condamné les anciens Premiers ministres Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal à une peine de 10 ans de prison ferme et 500 000 DA d'amende chacun, alors que l'ancien ministre de l'Industrie, Abdeslam Bouhouareb, en état de fuite, écope d'une peine de 20 ans de prison ferme assortie d'une amende de 2.000.000 DA. L'ancien ministre de l'Industrie, Youcef Youssi, et l'ancien wali de Skikda, Faouzi Belhocine, ont été condamnés à 2 ans d'emprisonnement ferme. L'ancien ministre des Travaux publics, Ammar Ghoul, écope, lui, de 3 ans de prison ferme, tandis que l'ancien ministre des Travaux publics et des Transports, Abdelghani Zaalane, a été acquitté des accusations retenues contre lui. Le tribunal de Sidi M'hamed avait également ordonné le versement d'un montant de 309 milliards DA à titre de dommage et intérêt.

R.N

COUR D'ALGER

Ali Haddad condamné à 12 ans de prison ferme

La Cour de justice d'Alger a condamné, hier, l'homme d'affaires Ali Haddad à 12 ans de prison ferme et les deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal à une peine de 8 ans de prison ferme, inculpés tous dans des affaires de corruption.

Le juge a décidé également l'acquittement des membres de la famille d'Ali Haddad. Le Tribunal de Sidi M'hamed (Alger) avait condamné, en juillet dernier, le principal accusé Ali Haddad à 18 ans de prison ferme assortis d'une amende de 8 millions DA et la confiscation de tous

ses biens, ainsi qu'une peine de 12 ans de prison ferme et une amende d'un (1) million DA à l'encontre des deux anciens Premiers ministres, Ahmed Ouyahia et Abdelmalek Sellal. Sont poursuivis également, dans le cadre de la même affaire, les anciens ministres des Transports et des Travaux

publics et de l'Industrie, Ammar Ghoul, Amara Benyounes, Abdesalem Bouhouareb, Abdelghani Zaalane, Abdelkader Kadi et Boujdema Talai, outre les walis d'El Bayadh et d'Annaba, respectivement Abdelhali Benmansour et Mohammed Selamani.

R.N

Brèves

PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Président contaminé au covid-19 et « son état s'améliore »

Dans un communiqué publié hier, la présidence de la République a précisé que le président Abdelmajid Tebboune, transféré dans un hôpital allemand le 28 octobre, a contracté le coronavirus, mettant, ainsi, un terme aux spéculations sur la nature de sa maladie. Se voulant rassurant, le staff médical affirme que le chef de l'Etat « répond positivement au traitement » et « son état s'améliore ». Pour rappel, le Premier ministre avait annoncé, le 27 octobre, que le chef de l'Etat a été admis à l'hôpital militaire d'Ain Naâdja et qu'il était « dans un état stable ». La Présidence a annoncé samedi dernier que le président Tebboune a été placé en isolement pour une durée de 5 jours sur conseils du personnel médical, après la contamination de plusieurs cadres de la Présidence et du gouvernement. Un des conseillers du chef de l'Etat avait affirmé à la presse en marge du référendum constitutionnel du 01 novembre que M. Tebboune était « en bonne santé ».

R.N

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

405 nouveaux cas, 194 guérisons et 9 décès

Quatre cent cinq (405) nouveaux cas confirmés de Coronavirus, 194 guérisons et 9 décès ont été enregistrés en Algérie, a indiqué hier à Alger le porte-parole du Comité scientifique de suivi de l'évolution de la pandémie du Coronavirus, Dr Djamel Fourar. Le total des cas confirmés s'élève ainsi à 58 979 dont 405 nouveaux cas, soit 0,9 cas pour 100 000 habitants lors des dernières 24 heures, celui des décès à 1989 cas, alors que le nombre de patients guéris est passé à 40 771, a précisé Dr Fourar lors du point de presse quotidien consacré à l'évolution de la pandémie de Covid-19. En outre, 15 milions ont recensés durant les dernières 24 heures moins de 9 cas, 22 n'ayant enregistré aucun cas, alors que 11 autres ont enregistré plus de 10 cas. Par ailleurs, 43 patients sont actuellement en soins intensifs, a-t-il également fait savoir. Le même responsable a souligné que la situation épidémiologique actuelle exige de tout citoyen vigilance et respect des règles d'hygiène et de distanciation physique, rappelant l'obligation du respect du confinement et du port du masque.

R.N

TRIBUNAL DE TIPASA

Report du procès de Abdelkader Zoukh au 19 novembre

Le tribunal de première instance de Tipasa a prononcé hier le report au 19 novembre du procès de l'ex-wali d'Alger, Abdelkader Zoukh, accusé dans une affaire de corruption. Ce deuxième report a été motivé par l'absence de la défense de l'accusé et de quelques témoins, à ce procès qui se déroule au tribunal de Tipasa conformément à la procédure de privilège de juridiction, les faits de cette affaire étant déroulés dans la wilaya d'Alger où il occupait le poste de wali. Dans ce procès où Zoukh comparait devant la chambre correctionnelle près le tribunal de Tipasa en qualité d'accusé principal, plusieurs témoins sont cités dans l'affaire, dont l'ancien Directeur général de la sûreté nationale (DGSN) Abdelghani Hamel, condamné lui-même, dans d'autres affaires de corruption. L'ex-wali d'Alger est poursuivi dans cette affaire pour, notamment, "dépense déléguée de deniers publics par un fonctionnaire", "utilisation illégale de biens et de deniers publics qui lui ont été confiés en vertu de sa fonction", "abus de fonction et violation des lois et règlements dans le but d'obtenir d'avantages pour un tiers". Le Conseiller enquêteur auprès de la Cour suprême avait précédemment ordonné la mise sous contrôle judiciaire de l'ex wali d'Alger au titre des affaires dans lesquelles il est poursuivi, rappelle-t-on.

R.N

FILIERE POMME DE TERRE

La régulation du marché et l'exportation principaux objectifs

Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural a fixé plusieurs objectifs dans la filière pomme de terre pour la période 2020-2024, notamment la régulation du marché et l'exportation, a-t-il indiqué lundi dans un communiqué.

La feuille de route du secteur de l'agriculture et du développement rural pour la période 2020-2024 accorde une "importance particulière" à la filière pomme de terre, vu son poids socioéconomique et les potentialités qu'elle recèle aussi bien en matière de production qu'en terme de substitution aux importations, a souligné le ministère. Avec une production annuelle de 4,5 millions de tonnes, dont plus de 350 000 tonnes de semences, la filière offre une ration de consommation de l'ordre de 100 à 110 Kg/hab/an et crée plus de 60 000 emplois directs, explique la même source. Dans l'objectif de rationalisation des dépenses publiques et de réduction des importations, la feuille de route du secteur s'est fixée comme objectif la segmentation de la production de manière à assurer la régulation du marché, l'approvisionnement des unités de transformation et l'exportation, indique le document. Il s'agit également de "la limitation des importations de la semence aux seuls besoins du programme de multiplication pour les variétés protégées", a-t-on souligné.

La même source a rappelé qu'actuellement la semence de production nationale couvre, en moyenne, 80% des besoins des différents programmes de plantation, le reste étant complété par l'importation. Ces objectifs tiennent compte des "larges" potentialités de développement de cette culture stratégique qui occupe une superficie de 150.000 ha, à savoir, la diversité du climat permettant des productions sur toute l'année, la gamme variétale, l'organisation professionnelle et interprofessionnelle existante ainsi que la mobilisation des moyens de financement.

Le ministère a souligné également que plusieurs réunions regroupant les cadres du secteur, le Conseil national interprofessionnel de la filière, les chambres d'agriculture et les instituts techniques concernées sont organisées depuis septembre pour débattre de la mise en œuvre effective de la feuille de route notamment en ce qui concerne la réduction des importations de la semence de pomme de terre pour l'année 2020- 2021 ainsi que l'actualisation des engagements des multiplicateurs quant au programme de production de semence locale.

R.N

GRIPPE SAISONNIERE

Lancement de la campagne de vaccination

La campagne nationale de vaccination contre la grippe saisonnière a été lancée hier et s'étalera sur toute la période automne-hiver, indique un communiqué du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, soulignant la disponibilité du vaccin au niveau des Etablissements publics de santé et des officines.



Tout en précisant que "chaque hiver, la grippe saisonnière affecte des milliers de personnes en Algérie", le ministère de la Santé rappelle que "le moyen le plus efficace" de se prémunir des complications de cette grippe demeure la vaccination. Celle-ci est fortement recommandée aux groupes de population à risque élevé de complications comme les personnes âgées de 65 ans et plus, les adultes et enfants présentant une pathologie chronique et celles souffrant de cardiopathies, d'affections pulmonaires chroniques, métaboliques (diabète, obésité, etc.), d'affections rénales et celles atteintes d'immunodéficience acquise ou congénitale. Dans ce registre de pathologies, sont notamment concernés par la vaccination les patients

transplantés ou ceux atteints de néoplasie sous-jacente, d'infection au VIH, d'asplénie et de drépanocytose, tout comme les femmes enceintes et les professionnels de la santé. Le ministère de la Santé a fait observer que la vaccination contre la grippe saisonnière doit être renouvelée chaque année pour toutes ces personnes à risque, dans la mesure où le virus de la grippe subit des modifications à chaque saison grippale, tout en assurant la disponibilité du vaccin dans les centres vaccinateurs habituels relevant des établissements publics de santé où il sera administré gratuitement. Le vaccin est également accessible au niveau des officines et est remboursable par la sécurité sociale pour les personnes âgées et les malades chroniques, précise la même source.

"Chacun doit adopter les gestes barrières que sont le lavage régulier des mains avec de l'eau et du savon, la friction avec du gel hydro-alcoolique, la limitation des contacts pour les malades, le port de masque et la distanciation physique", note le ministère de la Santé, tout en précisant que ces mêmes gestes sont également préconisés pour une protection efficace contre la Covid-19.

La grippe saisonnière est une infection respiratoire due au virus grippal ou virus "Influenza". Elle est caractérisée par sa haute contagiosité et par sa gravité chez les personnes fragilisées par une maladie chronique ou par l'âge, chez qui elle provoque des complications sévères pouvant aboutir au décès.

APS

DJAMEL FOURAR (DG DE LA PREVENTION CONTRE LES MALADIES TRANSMISSIBLES)

La vaccination "impérative" pour les personnes à risque

Le Directeur général de la prévention et de la lutte contre les maladies transmissibles, Dr Djamel Fourar, a insisté, hier à Alger, sur "l'impératif" de la vaccination contre la grippe saisonnière pour les personnes à risque, soulignant la conjoncture sanitaire actuelle liée au Coronavirus, à l'origine d'une "pression" sur les structures de santé publique. "Le vaccin antigrippal est indispensable aux personnes à risque. Comme en 2019, cette année, nous avons enregistré une pression sur ce produit, d'autant que les unités publiques de soins sont déjà en souffrance en raison de la pandémie de la Covid-19 face à laquelle il y a un déficit en personnels de soin", a déclaré Dr. Fourar, lors d'un point de presse, à l'occasion du lancement officiel de

la campagne nationale de vaccination, organisée au ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière. Et de détailler les catégories de personnes à risque, à savoir les personnes âgées de 65 ans et plus, les adultes et enfants présentant une pathologie chronique et celles souffrant de cardiopathies, d'affections pulmonaires chroniques, métaboliques (diabète, obésité, etc.), d'affections rénales, les femmes enceintes, les professionnels de la santé, etc. Soulignant "la dangerosité" de la grippe saisonnière, il a rappelé que ses complications ont coûté la vie, en Algérie, à 20 personnes en 2019 et à 26 autres en 2018, alors qu'elle est la cause de 650 000 décès annuels au monde, faisant savoir que le vaccin adopté par l'Organisation mondiale de la santé

(OMS) est préconisé contre 4 virus au lieu de 3 en 2019, et que dans la stratégie de celle-ci, "il n'est pas indiqué que tout le monde doit être vacciné". Tout en rappelant que la campagne de vaccination de la saison 2019-2020 n'a débuté que le 10 novembre, il a fait savoir que la distribution des vaccins au niveau des établissements publics de santé a été entamée cette année le 30 octobre dernier, rappelant qu'une quantité de 1,8 million de doses a été réceptionnée et, "si besoin", un second lot sera commandé ultérieurement. Assurant qu'"aucune région" du pays ne sera "exclue" de l'approvisionnement en vaccin antigrippal, la Directrice générale de la Pharmacie au ministère de la Santé, Pr Ouahiba Hadjoudj, a souligné, de son côté, que

celui-ci n'est pas "un remède" mais qu'il est préconisé seulement à titre "préventif", recommandant aux citoyens de "ne pas se faire vacciner pendant les symptômes de la grippe, mais d'attendre la disparition de celles-ci". Tout en insistant sur le respect des "gestes barrières" aussi bien contre la grippe saisonnière que contre la Covid-19, la sous-directrice des maladies prévalentes et des alertes sanitaires au même département, Dr Samia Hammadi, a tenu à préciser que le vaccin contre ce type de grippe "ne protège pas contre le Coronavirus", tout en relevant "la similitude" de symptômes existante entre les deux types d'affections, la principale différence étant "la durée d'incubation".

APS

GHARDAÏA

Lancement de la construction d'une nouvelle centrale électrique

Les travaux de construction d'une nouvelle centrale électrique à turbines à gaz mobiles ont été lancés récemment sur un site situé à une quinzaine de kilomètres au sud d'El-Menea (Ghardaïa), a-t-on appris hier auprès de la société "Shariket Kahraba wa Taket Moutadjadida (SKTM, filiale du groupe Sonelgaz).



Cette centrale électrique composée de huit (8) turbines à gaz mobiles d'une puissance unitaire de 20 mégawatts, adaptée aux conditions du site d'El-Menea, dont la mise en service du premier groupe est prévue pour avril 2021, selon la fiche technique du projet. Cette installation énergétique édiflée sur une superficie de 10 hectares près du nouveau pôle urbain d'El-Menea offrira un réel potentiel de croissance en matière d'industrie et d'agriculture locale, ainsi que le développement intégré de la région, a-t-on souligné. La production de cette cen-

trale va également assurer la consommation électrique du nouveau pôle urbain ainsi que les périmètres agricoles avoisinants et de renforcer les capacités de production en électricité afin d'assurer la continuité du service. La sécurité d'approvisionnement électrique des nombreux investissements dans le secteur agricole ainsi que le début d'une industrie agroalimentaire dans la région d'El-Menea a poussé les pouvoirs publics à mobiliser l'énergie pour satisfaire la demande croissante en électricité. Cette centrale a aussi pour objectif de préserver les ressources en

hydrocarbures notamment le diésel, en exploitant les turbines à gaz naturel moins polluantes tout en contribuant à la création d'emplois. Confié à la société mixte algéro-coréenne Hyunson Engineering & Construction SpA (filiale du groupe Sonelgaz qui détient 51% de son capital), pour un coût de plus de 510 (5) milliards de Dinars, ce projet, permettra aux constructeurs algériens une maîtrise des nouvelles technologies de réalisation et de maintenance et garantira la sécurité énergétique de l'Algérie, indiquent les responsables de SKTM.

R.E

Brèves

OPEP+ L'Algérie pour le maintien du plafond actuel les premiers mois de 2021

Le ministre de l'Énergie, Abdelmadjid Attar, a indiqué hier que l'Algérie était en faveur du maintien, durant les premiers mois de 2021, du plafond de production actuel convenu dans le cadre de l'OPEP+, et ce, pour éviter une nouvelle chute drastique des prix du brut. Auditionné par la commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), dans le cadre du débat du projet de loi de finances (PLF) pour l'exercice 2021, M. Attar a précisé que "l'Algérie tente, avec d'autres pays, dont la Russie, l'Arabie saoudite et l'Irak, de convaincre les autres pays de l'OPEP+ de maintenir le plafond de production actuel au début de l'année prochaine". Le ministre, également président de l'OPEP, a estimé que la situation sur les marchés pétroliers internationaux était "très périlleuse", n'écartant pas une nouvelle chute drastique des prix du brut sous l'effet de la deuxième vague de l'épidémie de Covid-19. Selon lui, la prochaine réunion du comité interministériel de suivi de l'OPEP+, prévue le 17 novembre, devrait sortir avec des décisions à même de stimuler le marché et d'éviter que les prix ne descendent en dessous de 40 dollars le baril". Pour rappel, l'Organisation des pays exportateurs de pétrole et ses alliés des pays producteurs non membres (OPEP+) a convenu de baisser la production de 9,7 millions de barils/jour à compter de mai 2020 et de 7,7 millions de barils/jour de début août à fin décembre 2020 puis de 5,8 millions de barils/jour de janvier 2021 à avril 2022. Cet accord a permis aux prix du pétrole de repartir à la hausse pour se stabiliser ces derniers mois autour de 40 dollars le baril.

R.E

MINERAI DE FER EN MAURITANIE

56 millions d'euros pour accroître la production

La Société mauritanienne industrielle et minière (SNIM), a annoncé l'inauguration de nouvelles installations de traitement du minerai de fer, un projet de 56 millions d'euros qui permettra à l'entreprise d'accroître sa production en minerais de fer. Cette réalisation à la mine "TO 14" dans la ville de Zouerate, financée par les fonds propres de l'entreprise pour un montant de 56 millions d'euros, permettra à l'entreprise d'augmenter sa production en minerais de fer de deux millions de tonnes par an, a précisé le ministre mauritanien du Pétrole, de l'Énergie et des Mines, Abdessalam Ould Mohamed Salah. En plus de l'augmentation de la capacité de production, les nouvelles installations permettront également de séparer l'extraction du minerai des installations de traitement en créant un espace de stockage du produit avant son expédition dans les wagons, permettant par la même occasion le contrôle de la qualité du produit, a-t-il dit. De son côté, le coordinateur du projet, Mohamed Salem Ould Bouhoubeini, a déclaré que ces installations seront chargées de traiter le minerai de fer localement au lieu de le transporter vers Nouadhibou pour y être transformé avant de l'exporter à l'étranger. La capacité des nouveaux réservoirs pour ces matières premières s'élève à 12 mille tonnes, soit le chargement d'un train de 112 wagons, ce qui permettra aux installations minières de tourner 24 heures sur 24, au lieu de rester à l'arrêt pendant un certain temps, a-t-il ajouté. Ces dernières années, la SNIM traversait une situation difficile, dans un contexte marqué par l'augmentation des coûts de production et l'accumulation de la dette. Pour la sauver, le gouvernement mauritanien avait élaboré un plan stratégique permettant l'augmentation de la capacité de production, la réhabilitation, la formation et les investissements dans les ressources humaines de l'entreprise. Grâce à ce programme stratégique (2020-2026), la production atteindra 18 millions de tonnes à l'horizon 2024 et 24 millions de tonnes à l'horizon 2026, selon la Société.

R.E

AVEC L'ESPOIR D'UNE DÉCISION DE L'OPEP+

Les prix du pétrole en hausse

Après une mauvaise semaine et un début de journée en nette baisse, les prix du pétrole ont repris de la hauteur ce lundi. On espère un assouplissement de la politique de l'offre de l'OPEP+ alors que la demande est plombée par les nouveaux confinements. Le baril de Brent de la mer du Nord pour livraison en janvier, dont c'était le premier jour de cotation, a gagné 2,71% ou 1,03 dollar par rapport à la clôture de vendredi, à 38,97 dollars. A New York, le baril américain de WTI pour décembre a gagné 2,84% ou 1,02 dollar, à 36,81

dollars. Les cours du brut "ont rebondi après des rumeurs indiquant que la Russie a proposé de retarder la hausse de la production (de pétrole) de l'OPEP+", a commenté Fawad Razaqada, analyste de ThinkMarkets. "On s'imaginait bien que les baisses de la semaine dernière allaient retenir leur attention et c'est ce qui est arrivé", a indiqué John Kilduff, d'Again Capital. Pour Gary Cunningham chez Tradition Energy, le rebond des cours de l'or noir "est une réaction aux commentaires de certains des membres de l'OPEP+ qui envisagent de retarder l'augmentation de la

production pour soutenir le marché". Une rencontre entre Alexandre Novak, le ministre russe de l'Énergie, et les dirigeants des groupes pétroliers du pays est prévue avec à l'ordre du jour l'accord de l'OPEP+", a indiqué une source au sein du secteur pétrolier russe citée par l'agence de presse publique Ria Novosti, mais aucune décision n'a filtré. Cette éventuelle prolongation d'une limitation de la production "reste néanmoins un point d'interrogation", souligne Gary Cunningham. "Certains pays comme l'Arabie Saoudite n'indiquent peut-être pas

publiquement qu'ils vont continuer à restreindre la production mais en discutent derrière les portes closes", a-t-il poursuivi ajoutant que la Russie avait "pris une position plus claire, un des ministres ayant indiqué qu'ils considéreraient étendre les limitations de production au-delà de la période actuelle". Les membres de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) et leurs alliés, via l'accord Opep+, ont prévu normalement d'augmenter leur production commune de 1,9 million de barils par jour au 1er janvier.

R.E

ARABIE SAOUDITE

Le bénéfice d'Aramco plonge de 44,6%

Le bénéfice net d'Aramco a plongé de 44,6% au troisième trimestre 2020 par rapport à la même période l'année dernière en raison de la baisse de la demande et des prix liée à la crise du coronavirus, a annoncé hier le géant pétrolier saoudien. "Le revenu net pour le troisième trimestre 2020 s'est établi à 44,21 milliards de riyals (environ 10 milliards d'euros)" contre quelque 18 milliards d'euros pour le même trimestre 2019, a précisé l'entreprise publique dans un communiqué publié sur le site de

la Bourse saoudienne. Saudi Aramco a expliqué que ces résultats "reflètent principalement l'impact de la baisse des prix du pétrole brut et des volumes vendus" en période de pandémie de Covid-19 qui a ralenti l'économie mondiale. Le bénéfice net de la société pour les neuf premiers mois de cette année a également baissé de 48,6%, à quelque 30 milliards d'euros, a ajouté la société. Les résultats d'Aramco pour la période de juillet à septembre ont montré une amélioration par rapport au deuxième trimestre, où

elle avait enregistré un bénéfice de 5,6 milliards d'euros. "Nous avons vu les premiers signes d'une reprise au troisième trimestre grâce à l'amélioration de l'activité économique, malgré les mauvaises conditions auxquelles sont confrontés les marchés mondiaux de l'énergie", a déclaré Amin Nasser, directeur général d'Aramco, dans le communiqué. Malgré la situation, Aramco s'est engagée à verser des dividendes de 16 milliards d'euros aux actionnaires pour le troisième trimestre -

un montant qui dépasse le bénéfice déclaré, selon Amin Nasser. Le géant de l'énergie se prépare à une éventuelle nouvelle vague d'infections au coronavirus qui pourrait avoir un impact sur une tentative de reprise économique mondiale et éroder la demande de brut dans le monde entier, selon les analystes. L'Arabie Saoudite, premier exportateur mondial de pétrole brut, a été durement touchée par le double choc de la pandémie et de la baisse des prix de l'or noir.

R.E

R.E



EHU D'ORAN

Plus de 4.200 cas positifs à la Covid-19 depuis le début de la pandémie

Plus de 4.200 cas positifs à la Covid-19 ont été enregistrés au niveau de l'Etablissement hospitalo-universitaire (EHU) "1er novembre 1954" d'Oran depuis le début de la pandémie, a-t-on appris lundi dans un communiqué de la cellule de communication de cet établissement de santé publique.

Depuis mars dernier, 3.900 personnes ont été testées positives à la Covid-19 grâce à la technique Réaction en chaîne par polymérase (PCR) et 320 autres personnes au scanner, a-t-on précisé de même source, soulignant que durant la même période,

plus de 21.000 consultations et plus de 11.000 tests PCR ont été effectués.

Il s'agit des patients traités au niveau des dix services de l'EHU d'Oran mobilisés pour la prise en charge du Covid-19, a précisé la même source, ajoutant que l'ouverture de l'hôpital de Haï En-Nedjma (240 lits) a renforcé la prise en charge des malades du coronavirus et allégé la pression sur l'EHUO. L'hôpital de Haï En-Nedjma a été mis à la disposition de la Direction de l'EHU d'Oran qui a détaché une équipe médicale, paramédicale et administrative pour prendre en charge les patients atteints du Covid-19, a-t-

on précisé, affirmant que cet établissement est toujours à la disposition de l'EHUO pour la prise en charge de cas de Covid-19.

L'EHUO, un des deux centres Covid-19 d'Oran, a mis en place dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Coronavirus "une stratégie rationnelle et bien planifiée qui a permis, d'un côté, de fournir les meilleurs soins possibles aux patients atteints de la Covid-19 et, de l'autre, de maintenir toujours les autres activités de l'hôpital et de reprogrammer les activités non urgentes de manière à garantir la sécurité des patients et des équipes soignantes de l'établissement.

Régions

FEUX DE FORÊTS
À TISSEMSILTBaisse sensible
de la surface
endommagée

La wilaya de Tissemsilt a enregistré une baisse sensible de la surface boisée endommagée par les incendies déclarés du 1er juin à fin octobre derniers, a-t-on appris lundi auprès de la Conservation des forêts.

Le chef du bureau protection végétale et animale, Arar Boutouchent a indiqué que la surface endommagée a atteint 315,3 ha contre 1.887 durant la même période de l'année dernière.

Cette baisse est justifiée par la faible canicule notamment aux mois de juillet et août en comparaison avec les années précédentes, la prise de conscience des habitants des zones riveraines aux forêts ayant contribué à la préservation des espaces naturels contre les incendies et les moyens humains et matériels importants mobilisés dans le cadre du plan de wilaya de lutte contre les incendies dont la colonne mobile de la Direction de la protection civile, selon la même source.

Les zones forestières affectées par 80 incendies déclarés du 1er juin au 31 octobre derniers se concentrent dans les communes de Lardjem (forêts de Oued Rjém et de Dachra), Lazharia (forêt d'Ain Lelou), Beni Chaib et Beni Lahcen, a-t-on précisé.

La Conservation des forêts de la wilaya a mobilisé, en coordination avec de nombreuses instances dans le cadre du plan de wilaya de lutte contre les feux de forêts pour la saison 2020, des moyens humains et matériels importants, notamment 14 équipes mobiles avec l'utilisation de 947 cadres et agents d'intervention de la protection civile et des forêts, huit camions-citernes et six véhicules utilitaires destinés au transport et 92 camions et engins des services de la protection civile.

SOUK AHRAS

Campagne de
vaccination de
115.000 bovins
contre la fièvre
aphteuse

Une campagne de vaccination de 115.000 bovins contre la fièvre aphteuse a été lancée la mi-octobre passée dans la wilaya de Souk Ahras, a-t-on appris lundi de l'inspecteur vétérinaire de wilaya, Ahmed Mekitaa.

La seconde du genre après celle lancée au printemps, cette campagne mobilise plus de 40 vétérinaires privés en plus de vétérinaires publics et 52.000 doses de vaccins et cible les bovins de plus de deux mois, a précisé à l'APS le même responsable qui a indiqué qu'elle se poursuivra jusqu'au 31 décembre.

Parallèlement, une campagne de vaccination des ovins contre la peste des petits ruminants (entre 4 et 8 mois) est menée pour toucher 55.000 têtes du cheptel de la wilaya qui se compose de 300.000 ovins et caprins, selon la même source.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la stratégie du ministère de l'Agriculture visant la protection du cheptel contre les diverses infections, est-il indiqué.

Les vétérinaires ont été également chargés de vacciner contre la rage les chiens et chats des éleveurs de la wilaya, est-il encore noté.

GUELMA

1.585 ha de couvert forestier
détruits par les feux
enregistrés l'été 2020

Les incendies qui se sont déclarés dans la wilaya de Guelma durant l'été 2020 ont causé la destruction de pas moins de 1.585 hectares de couvert forestier, a-t-on appris lundi auprès de la Conservation des forêts.



Du 1er juin au 30 septembre 2020, il a été enregistré 70 interventions pour circonscrire des incendies qui se sont déclarés dans des surfaces forestières de la wilaya, a précisé le Conservateur local des forêts, Boubakeur Ouadi, qui présentait le bilan des incendies de forêts durant la même période.

Pas moins de 951 hectares des surfaces détruites par les feux de diverses espèces végétales, a souligné la même source, précisant que les surfaces de chêne-liège détruites par les incendies est évaluée à pas moins de 788 hec-

tares en plus de 92 ha de chêne hêtre, 10 ha de chêne vert, 35 ha de forêts deucalyptus et 26 ha de pin d'Alep.

Le restant des surfaces détruites par les incendies durant la même période sont environ 470 hectares de maquis, 158 ha de broussailles en plus de six hectares de diverses plantes forestières, a ajouté le Conservateur des forêts.

Le plus grand nombre des incendies et de dégâts avait été enregistré durant le mois d'août dernier, a précisé le même responsable, faisant état, dans ce sens, de 38 feux signalés le mois

d'août, causant la destruction de 1.272 ha dont 816 ha de forêts, 349 ha de maquis et 107 ha de broussailles.

La majorité des surfaces détruites sont situées dans le territoire de la commune Bouheggouf (35km à l'Est de Guelma), réputée par ses vastes chaînes montagneuses (mont Béni Salah où se trouve une réserve naturelle), a souligné le Conservateur des forêts qui a indiqué que la région avait été frappée durant l'été dernier par trois incendies causant la destruction de 430 hectares de forêts.

Le même responsable a rappelé que durant l'été 2017, près de 6.000 ha avaient été détruits par les feux et en 2012, il avait été enregistré la destruction de 1.742 ha, les bilans les plus lourds enregistrés durant une décennie suivis par le bilan de l'été 2020 avec 1.585 ha de couvert forestier détruit.

Le facteur humain demeure à l'origine de la majorité des incendies signalés, a considéré le même responsable qui a indiqué que les températures caniculaires figurent également parmi les causes des feux déplorés.

INCENDIES DE FORÊTS À CHLEF

Des pertes "records" dans le couvert végétal
de la wilaya courant 2020

Les feux de forêt ont décimé 2.190 hectares de couvert végétal courant de cette année dans la wilaya de Chlef occasionnant des pertes "records" par rapports à 2018 et à 2019, a-t-on appris lundi auprès de la conservation locale des forêts.

"Nous avons enregistré entre le 1er juin et le 31 octobre pas moins de 155 incendies ayant causé la destruction de 2.190 ha de couvert végétal", a indiqué à l'APS le chargé de communication de la conservation des forêts de la wilaya, Mohamed Boughalia, qualifiant ce bilan de "record" comparativement aux pertes accusées durant les années 2018 et 2019, estimées res-

pectivement à 36,8 ha et 367 ha.

Ce bilan est néanmoins en deçà de celui de 2012, "année durant laquelle les feux de forêts avaient causé des pertes inédites dans les 4.011 ha de couvert végétal de la wilaya", a déploré le même responsable.

Selon M. Boughalia, ces pertes en végétation se répartissent à raison de 1.304 ha de forêts, 838 ha de maquis, 500 ha d'herbes sèches et 2,7 ha d'arbres fruitiers, outre la perte de 28 ruches d'abeilles.

Les feux de forêts, dans leur majorité, s'étaient déclarés dans les communes de la partie nord de la wilaya. Soit El Marsa avec huit incendies ayant ravagé 1.588 ha de végétations, Ténès avec 19 incendies et 220

ha de pertes, Zeboudja avec 18 incendies et 69 ha de pertes et Talaaassa avec huit incendies et 63 ha de pertes.

Toujours selon les données fournies par M. Boughalia, le plus gros des incendies ont été déclarés durant le mois d'août, avec 36 feux de forêts et 1.907 ha de pertes. Sachant qu'un taux de 95% des feux ont été causés par l'homme, a-t-il précisé.

Le chargé de communication de la conservation des forêts de la wilaya de Chlef a signalé, à ce titre, que des actions en justice ont été engagées, en coordination avec la gendarmerie nationale, à l'encontre de nombreuses personnes accusées d'"incendies de forêts volontaires".

ALGER (GAZ/ÉLECTRICITÉ) Les factures impayées ont dépassé 18 milliards de DA à fin juin 2020

Les créances de la région de distribution d'Alger (RDA) relevant de la Société Algérienne de Distribution de l'Électricité et du Gaz (SADEG) auprès de ses clients se sont élevées à plus de 18 milliards de DA à fin juin 2020, une hausse record induite par la pandémie de coronavirus, a indiqué lundi l'entreprise dans un communiqué.



"En cette période exceptionnelle (crise sanitaire Ndlr) et dans un élan de solidarité indéfectible avec sa clientèle, la SADEG a procédé à la suspension des coupures pour factures impayées, ce qui a augmenté considérablement le niveau des créances détenues auprès de ses abonnés, aussi bien privés que publics", souligne la même source.

"Ces créances, qui restent en constante croissance, pour la concession d'Alger RDA, ont atteint, à la fin du 1er semestre de l'année, des niveaux record avec plus de 18 milliards de DA",

précise le document, ajoutant que ces créances sont réparties sur ces cinq directions de distribution comme suit : Bologhine 5.149,05 millions de DA (MDA), El Harrach 3.783,47 (MDA), Gué de Constantine 3.715,16 (MDA), Belouizdad 3.286,40 (MDA) et Sidi Abdellah 2.583,89 (MDA).

"Ces difficultés financières, nées de cette situation, affectent d'une part, la trésorerie de la Région qui œuvre à la pérennité des revenus sur toute la chaîne des intervenants dans ses métiers et, d'autre part, freinent la concrétisation des différents projets inscrits dans

les plans de développement des activités, des réseaux électriques et gaziers, ainsi que des diverses prestations proposées à sa clientèle", explique la SADEG.

Ainsi, à l'effet de garantir la pérennité du service public auquel est tenue la société et éviter à ses clients l'accumulation de leurs factures, la SADEG / Région de Distribution d'Alger compte sur le sens de responsabilité et de citoyenneté de sa clientèle et l'invite à s'acquitter de ses créances à travers les différents modes et formules de paiement proposés.

Elle a, dans ce cadre, expliqué que le paiement peut être effec-

tué à travers les bureaux de poste, le paiement au niveau des 37 agences commerciales sur le territoire de la wilaya, en espèces et chèque ou par carte CIB à l'aide des TPE, le paiement par domiciliation CCP et le paiement électronique "e-paiement" à travers le site web de la société www.sadeg.dz.

Les clients peuvent aussi se rapprocher des agences commerciales, en vue d'obtenir des calendriers de paiement qui seront négociés et arrêtés en fonction du nombre de factures, du montant des créances et de leur niveau de solvabilité, souligne la société.

Brèves

OUARGLA

Poursuite de la campagne de rattrapage de vaccination contre les zoonoses

La campagne de rattrapage de lutte contre les zoonoses se poursuit dans la wilaya d'Ouar gla pour cibler le bétail non touché par la vaccination menée entre les mois de mars et juin derniers, a-t-on appris lundi auprès de l'inspection vétérinaire relevant de la direction des services agricoles (DSA). Encadrée par une dizaine de vétérinaires privés agréés, cette campagne de rattrapage de lutte contre la peste des petits ruminants (PPR), la fièvre aphteuse et la rage, cible pas moins de 39.000 têtes ovines et caprines, a précisé l'inspecteur vétérinaire, Khemra El-Bouti. Pour assurer la réussite de cette campagne de rattrapage, lancée au début du mois d'octobre dernier avec le concours des éleveurs et de la chambre de l'Agriculture, les services vétérinaires ont mobilisé 40.000 doses de vaccin. La campagne de prévention cible aussi le cheptel bovin contre la fièvre aphteuse et la rage. Pas moins de 700 têtes bovines, dont 400 têtes destinées à l'engraissement, font également objet d'examen vétérinaires de dépistage d'éventuelles bactéries et parasites menaçant la santé animale, a ajouté M. El-Bouti. Selon le même responsable, la situation épidémiologique du cheptel à Ouar gla est "acceptable", comparativement aux saisons précédentes, et ce, a-t-il expliqué, grâce aux programmes de prévention et de protection de la santé animale et des dispositifs de veille et d'alerte contre les maladies animales. Les mesures préventives prises pour la protection des cheptels transhumants à travers les territoires des zones frontalières ont aussi contribué à l'amélioration de la santé animale du cheptel local, a relevé l'inspecteur vétérinaire.

MILA

Production de 400.000 quintaux de pomme de terre saisonnière

La production de pomme de terre saisonnière au titre de la saison agricole 2019-2020 a dépassé dans la wilaya de Mila 400.000 quintaux, a-t-on appris lundi du directeur des services agricoles (DSA), Ali Fenazi. Cette récolte a été obtenue sur une surface de 959 hectares concentrés, notamment dans les communes du Sud de la wilaya à l'instar d'Oued El Athmania, Telegghema, Oued Seggan et El Mechira du périmètre d'irrigation de Telegghema, a précisé à l'APS, M. Fenazi. Pas moins de 379.890 quintaux (qx) de cette production cultivée sur 900 hectares sont destinés à la consommation et le reste sera utilisé comme semences, est-il précisé. Cette récolte dépasse légèrement celle de la saison passée qui avait été estimée à 397.050 qx dont 39.200 qx de semences, a ajouté M. Fenazi qui a souligné que 400 agriculteurs actifs dans la filière agricole. Une superficie de 230 hectares a été en outre plantée de pomme de terre hors saison contre 229 hectares au cours de la saison précédente afin d'assurer la disponibilité sur le marché de ce tubercule et en réguler les prix le long de l'année, a affirmé le directeur des services agricoles.

EL BAYADH

Sorties sur terrain pour sensibiliser sur les dangers du braconnage

La Fédération des chasseurs d'El Bayadh effectue des sorties périodiques sur terrain dans les différentes régions de la wilaya pour sensibiliser sur les dangers du braconnage et ses retombées négatives sur le patrimoine animalier, a-t-on appris lundi de son président, Bouazza Bachir. En application de la décision, prise dernièrement par les pouvoirs publics, portant sur la reprise des activités de la chasse, ces sorties touchent les zones où prolifèrent les actions de braconnage surtout au sud de la wilaya, a-t-il indiqué.

Le braconnage et le non respect de la déontologie lors des saisons de la chasse, l'utilisation des motos dans l'opération de chasse du gibier, la méconnaissance du patrimoine animalier ou encore l'inconscience de son importance, ajouté à cela d'autres facteurs nuisibles ont amplement affecté la richesse faunistique dans la wilaya d'El Bayadh, a souligné M. Bouazza.

La Fédération des chasseurs d'El Bayadh, qui compte plus de 700 chasseurs adhérents au sein d'associations locales de chasse, assure des sessions de formation théoriques et pra-

tiques en collaboration avec d'autres acteurs, dont la conservation des forêts, sur différents aspects inhérents à l'art de la chasse parmi lesquels la déontologie, les types de gibier, l'utilisation d'armes et la législation régissant la chasse, a-t-on appris de son président. Deux sessions de formation ont été organisées en collaboration avec la fédération de wilaya sous l'égide de la Fédération nationale des chasseurs au profit de 140 chasseurs, en plus de l'octroi, courant de cette année, de 128 permis de chasse, a-t-on indiqué à la conservation des forêts d'El Bayadh.



JUDO

L'Algérie absente de l'Open de Yaoundé



L'Algérie sera absente de l'Open de Yaoundé (Cameroun) de judo, prévu les 7 et 8 novembre, faute de billets d'avion, a-t-on appris lundi de la Fédération algérienne de la discipline (FAJ).

Selon le site de l'Union africaine de judo, la FAJ devait participer avec huit athlètes à ce tournoi. Il s'agit, chez les messieurs, de Fethi Nourine (-73 kg), Abderrahmane Benamadi (-90 kg), Lyès Bouyacob (-100 kg) et Mohamed Sofiane Belre-

kaa (+100 kg), ainsi que de Meriem Moussa (-52 kg), Amina Belkadi (-63 kg), Kaouthar Ouallal (-78 kg) et Sonia Asselah (+78 kg) pour les dames. Concernant l'Open de Dakar (14-15 novembre), dont les engagements sont ouverts, la participation de l'Algérie est toujours en suspens, selon le directeur technique national à la FAJ, Salim Boudebcha.

L'Open de Yaoundé sera la première compétition continentale qui va avoir lieu depuis le mois de

mars dernier, après l'annulation de toutes les activités de l'UAJ en raison de la pandémie de coronavirus (Covid-19). Il devrait regrouper plus de 100 judokas d'une quinzaine de pays, dont 51 Camerounais.

Les tournois de Yaoundé et Dakar sont une occasion pour les judokas africains de remporter de précieux points en vue d'une qualification aux jeux Olympiques de Tokyo l'été prochain.

R.S

Brèves

LIGUE DES CHAMPIONS (COVID-19)

L'Ajax va devoir se passer de quatre joueurs clés

L'Ajax Amsterdam va devoir se passer de quatre joueurs clés, dont son capitaine Dusan Tadic et son gardien Andre Onana, pour affronter Midtjylland mardi en Ligue des champions en raison de cas de coronavirus dans l'effectif, selon les médias néerlandais lundi. Les milieux Davy Klaassen et Ryan Gravenberch ne font pas non plus partie du groupe de seulement 17 joueurs composé par l'entraîneur Erik ten Haag pour disputer la troisième journée de C1. Un seul gardien, le jeune et inexpérimenté Kjell Scherpen (20 ans) qui n'a jamais disputé la moindre minute en match officiel pour l'Ajax, a été inclus dans le groupe. Au total, onze joueurs n'ont pas pu embarquer pour le Danemark en raison des procédures liées au Covid. L'entraîneur Erik Ten Hag va donc devoir bricoler pour composer son onze de départ. "Je ne vais pas m'étaler sur des cas individuels mais ce que je peux dire, c'est que les joueurs concernés peuvent jouer aux Pays-Bas mais pas en Europe à cause de législations différentes d'un pays à l'autre", a-t-il regretté lors d'une conférence de presse. "Ils ont été testés ce lundi mais n'ont montré aucun symptôme et ne se plaignent pas. Je comprends l'importance de protéger la santé de tout le monde mais ce n'est pas très fair-play", a-t-il ajouté. Le club néerlandais va faire passer un second test à certains de ses joueurs restés au pays et garde espoir, si certains étaient négatifs, de les faire embarquer en extrême mardi matin à destination du Danemark. Selon les procédures édictées par l'UEFA, l'Ajax ne peut faire reporter la rencontre tant qu'au moins 13 joueurs (dont un gardien) sont disponibles. Au classement du groupe D, l'Ajax est troisième avec un point ramené de Bergame face à l'Atalanta la semaine dernière (2-2). Il avait été battu lors de sa première rencontre par Liverpool (1-0). Midtjylland, de son côté, est bon dernier avec zéro point.

R.S

PANDÉMIE

Le Dynamo Kiev décimé à Barcelone

Neuf joueurs du Dynamo Kiev, testés positifs au coronavirus, manqueront le déplacement chez le FC Barcelone, ce mercredi (20h00 GMT) pour le compte de la 3e journée de Ligue des champions européenne de football, a annoncé lundi le club ukrainien. "En raison de tests positifs au Covid-19, un certain nombre de joueurs ne pourront pas aider l'équipe à Barcelone", a indiqué le club dans un communiqué, accompagné de la liste des neuf joueurs ayant été contaminés et parmi lesquels figurent certains titulaires habituels, tels que le gardien Georgiy Bushchan, les défenseurs Vitaliy Mykolenko et Oleksandr Karavaev ou encore, le milieu Mykola Shaparenko. De son côté, le capitaine Serhiy Sydorchuk manquera à l'appel pour cause de suspension, tandis que trois autres joueurs (Nikita Burda, Oleksandr Timchik et Vladimir Kostevych) sont blessés. Lors des deux premières journées, le Dynamo Kiev avait commencé par concéder une défaite à domicile contre la Juventus Turin (2-0), avant de faire match nul à Ferenvaros (2-2), en Hongrie. L'Ukraine a enregistré lundi plus de 400.000 cas de coronavirus, faisant 7.375 morts, selon un bilan officiel.

LA PRÉSIDENTIE DU FC BARCELONE (ESPAGNE)

Les élections "vers les prochaines fêtes de fin d'année"

Le FC Barcelone espère pouvoir organiser les élections pour la présidence du club "vers les prochaines fêtes de fin d'année", a annoncé Carles Tusquets, président de la commission de gestion transitoire du club catalan, ce lundi soir en conférence de presse.



"Nous les convoquerons vers les prochaines fêtes de fin d'année, c'est notre idée", a avancé Tusquets en conférence de presse. Tusquets, président de la commission de gestion transitoire qui dirige le Barça depuis la démission de l'ex-président Josep Maria Bartomeu mardi dernier, a toutefois précisé qu'"il sera nécessaire de pouvoir voter avec toutes les garanties sanitaires". Le président par intérim a ajouté que l'intention du club est d'organiser ces élections dans un délai maximum de trois mois, comme

le veulent les statuts du club blaugrana. La situation économique du club "n'est pas dramatique, mais hautement préoccupante", a-t-il également répété Tusquets. "Nous voulons continuer à réduire les dépenses à court terme et la mesure la plus importante est la renégociation salariale. Nous espérons parvenir à un accord avec les joueurs et le personnel non-sportif du club", a déclaré Tusquets. "Nous ne voulons prendre d'argent à personne, nous voulons régler ce qui doit être réglé à un moment où il sera plus facile de payer", a

précisé le président de la commission de gestion transitoire. Le Barça a proposé plusieurs mesures à ses salariés, a précisé Tusquets sans s'étendre sur ces dites mesures. Les intéressés ont été à l'écoute, y compris la superstar argentine Lionel Messi, a-t-il ajouté. "Il y a une très bonne prédisposition de Leo Messi et de ses représentants", a affirmé Tusquets. "Nous évaluons que pour équilibrer le budget, nous devons faire un effort de quelque 300 M d'EUR", a-t-il calculé, admettant que le Barça présentait aujourd'hui "sûrement la masse salariale la

plus élevée d'Europe". Avec des sources de revenus quasiment à l'arrêt, le Barça "est dans une situation très complexe et nous devons agir sur deux terrains: baisser les dépenses et chercher des revenus qui n'existent pas". Tusquets a catégoriquement nié que le club court le risque de faire face à des créanciers et envisage la possibilité de recruter en janvier. "S'il y a des ventes, il peut y avoir des achats. Il y aura la possibilité de recruter des joueurs avec la baisse salariale, c'est la situation actuelle", a-t-il conclu.

R.S

PREMIER LEAGUE

Leicester écrase Leeds et s'empare de la deuxième place

Leicester s'est emparé de la deuxième place de la Premier League, lundi, en allant gagner à Leeds (4-1), puni pour ses errements défensifs, en clôture de la 7e journée. Après ce succès, les Foxes comptent 15 points, un de moins que Liverpool alors que Leeds bascule dans la seconde moitié du classement (12e) avec 10 unités. Les hommes de Brendan Rodgers ont rapidement pris le contrôle du match grâce à ce poison de Jamie Vardy qui a fait son délice des largesses adverses, notamment de son vis-à-vis Robin Koch. Le meilleur buteur de l'an dernier a d'abord intercepté une passe en retrait trop molle de l'Allemand avant de dribbler le gardien Ilan Meslier et de servir Harvey Barnes qui a marqué dans le but vide (1-0, 2e). L'avant-centre s'est ensuite joué de son garde du corps par un appel-contre-appel d'école pour placer une tête plongeante que Meslier n'a pu que repousser mollement. Le milieu belge Youri Tielemans n'a eu, lui aussi, qu'à pousser le ballon au fond (2-0, 21e). A un quart d'heure de la fin, c'est Vardy lui-même qui a tué tout suspense, bien lancé par Cengiz Ünder en contre pour inscrire le but du 3-1 (76e).

Dans le temps additionnel, Vardy étant sorti, Tielemans s'est chargé d'un penalty accordé après consultation de la VAR (4-1, 90e+1) pour une faute de Mateusz Klich sur son meneur de jeu James Maddison au coin de la surface de Meslier. Entre-temps, Leeds avait réduit le score au tout début du second acte sur un centre de Stuart Dallas ayant fini dans les filets après que plusieurs joueurs avaient raté le ballon (2-1, 48e). Sept minutes plus tard, l'Espagnol Pablo Hernandez a vu sa frappe enroulée s'écraser sur la barre transversale, alors que Kasper Schmeichel était archi-battu. Le résultat est assez logique, l'expérience de Leicester ayant été déterminante face à des Peacocks qui, avec 13 buts marqués en sept journées montrent un visage plutôt séduisant offensivement. Mais avec autant de buts encaissés, les promus de Marcelo Bielsa ne peuvent pas nourrir des ambitions trop élevées. Un peu plus tôt dans la soirée, dans un duel entre les deux autres promus, Fulham a enregistré son premier succès de la saison contre West Bromwich Albion (2-0) et sort de la zone rouge (17e avec 4 points), alors que WBA (18e avec 3 points) l'y remplace.

R.S

FOOT (GESTION DES CLUBS)

La FIFA lance le tout premier diplôme

La Fédération internationale de football (FIFA) lance son premier Diplôme en gestion des clubs dans le but de faciliter l'accès aux outils et l'expertise, a indiqué l'instance internationale sur son site officiel lundi. Dispensée par des experts de l'industrie du ballon rond, cette formation aspire à fournir aux dirigeants de clubs du monde entier les connaissances et informations les plus actuelles, précise la même source. Le diplôme répond à la volonté de la FIFA de créer un écosystème plus équilibré en facilitant l'accès aux outils et à l'expertise disponibles, il vise ainsi à accroître aux quatre coins du monde le nombre de clubs à même de concourir au plus haut niveau. La formation débutera en mars prochain par des cours en ligne et prendra fin en janvier 2022. Sous réserve des restrictions de déplacements, des cours en présentiel sont programmés du 9 au 12 septembre 2021 (à Londres) et du 13 au 16 janvier 2022 (à Zurich), conclut la FIFA.

AFROBASKET-2021 / ALGÉRIE

Le prochain stage "risque d'être annulé"

Le prochain stage de préparation de la sélection algérienne de basket-ball, prévu du 4 au 10 novembre à Alger, "risque d'être annulé" à cause de plusieurs cas positifs à la Covid-19 au sein du groupe, a-t-on appris hier auprès du sélectionneur national, Bilal Faïd.



Les résultats des tests PCR, reçus lundi soir, ont révélé quatre cas positifs à la Covid-19 au sein du groupe. Il s'agit de moi et trois joueurs. Maintenant pour le stage prévu à partir de mercredi, nous attendons la décision du staff médical, seul habilité à décider d'annuler ou de maintenir le regroupement", a déclaré Faïd à l'APS.

Le "Cinq" algérien, qui prépare les éliminatoires de l'AfroBasket-2021 dont le 1er tournoi est prévu du 27 au 29 novembre à Kigali (Rwanda), avait déjà enregistré cinq cas positifs à la Covid-19 lors de son stage de reprise, fin septembre. "Nos entraînements se déroulent à la salle de Staoueli (Alger), que nous partageons avec nos sélections U18 (filles

et garçons) et le GS Pétroliers. Même si nous respectons le protocole sanitaire anti-Covid mis en place par les autorités, nous sommes exposés à beaucoup de risque de contaminations", a-t-il estimé. L'entraîneur national est également revenu sur le déplacement de son équipe à Kigali, indiquant qu'à moins d'un mois du début du tournoi la Fédération algérienne (FABB) n'a toujours pas de plan de vol pour se rendre dans la capitale rwandaise. "A moins d'un vol spécial, le déplacement à Kigali risque d'être annulé. Avec la fermeture des frontières nous n'avons pas réussi à trouver un plan de vol pour nous rendre à Kigali", a-t-il déclaré. Malgré les difficultés liées à la pandémie et le manque de sparing-partenaires, le coach national

espère que les entraînements pourront reprendre rapidement, afin d'être compétitif lors des éliminatoires de l'AfroBasket-2021. Le Cinq algérien, dont la dernière participation à l'AfroBasket remonte à 2015, s'était qualifié aux éliminatoires du Championnat d'Afrique 2021 en prenant le meilleur sur le Cap-Vert, lors du tournoi préliminaire disputé en janvier dernier à Alger. Versée dans le groupe D des éliminatoires de l'AfroBasket-2021, l'Algérie évoluera aux côtés du Nigeria, du Mali et du Rwanda. Le premier tournoi est prévu du 27 au 29 novembre à Kigali (Rwanda), alors que le deuxième est programmé du 14 au 17 février 2021 à Bamako (Mali).

R.S

FOOT-LIGUE 1

Le RC Relizane en stage à Mostaganem avec un effectif décimé

Le RC Relizane, nouveau promu en Ligue 1 de football, poursuit sa préparation en vue de la saison prochaine, en entamant ce mardi un stage à Mostaganem.

Ce stage d'une durée de dix jours, sera marqué par quelques absences, puisqu'au moins quatre joueurs ne sont pas du rendez-vous "pour diverses raisons", a-t-on appris de la direction de cette formation de l'Ouest du pays. Il s'agit du gardien de but Bousder, ainsi que des joueurs de champ Seguer, Aïche et Bouazza. Ce dernier, considéré comme l'un des éléments clés du "Rapid", boude l'entraînement depuis

plusieurs jours pour protester contre la non-régularisation de sa situation financière, a-t-on souligné de même source.

A Mostaganem, une ville devenue le lieu préféré des clubs de l'élite pour y effectuer leur préparation d'intersaison, les protégés du nouvel entraîneur, Si Tahar Cherif El Ouezzani, devraient disputer au moins trois matchs amicaux, dont le premier est programmé pour mercredi face à l'équipe de la deuxième région militaire. Les Vert et Blanc ont joué et gagné (2-1), en fin de semaine passée, une première rencontre amicale venue ponctuer un travail

de près de trois semaines face au nouveau promu en Ligue 2, la JSM Tiaret, rappelle-t-on.

En raison de problèmes d'ordre financier, la direction du RCR, que préside Mohamed Hamri, a débuté relativement tard les préparatifs de la nouvelle saison. Elle a commencé par la nomination de l'ancien international, Si Tahar Cherif El Ouezzani, aux commandes techniques en remplacement de Youcef Bouzidi, qui avait mené l'équipe vers l'accession en fin de saison passée, interrompue à la 23e journée à cause du Covid-19.

Une douzaine de joueurs ont été égale-

ment recrutés par le président Hamri, qui a attendu les derniers jours du mercato estival clôturé mardi passé, pour passer à la vitesse supérieure en la matière.

Mais l'entraîneur Cherif El Ouezzani a qualifié, dans des déclarations à la presse, l'effectif du RCR, version 2020-2021 de "déséquilibré", regrettant au passage de n'avoir pas réussi à engager certains joueurs qu'il souhaitait avoir dans ses rangs, "en raison du retard mis par la direction pour résilier les contrats des éléments qu'elle a mis sur la liste des libérés", a-t-il expliqué.

R.S

TENNIS DE TABLE

La saison 2020-2021 sera courte et exceptionnelle

La nouvelle saison sportive de tennis de table (2020-2021), dont l'entame pourrait avoir lieu en janvier prochain, sera "exceptionnelle, mais aussi la plus courte", selon le président de la Fédération algérienne (FATT), Cherif Derkaoui.

"C'est regrettable pour tout le monde, mais la nouvelle saison de tennis de table sera courte au vu de tout ce qu'on a vécu à cause de la pandémie de coronavirus (Covid-19), et surtout exceptionnelle, car elle drainera avec elle certaines exigences sanitaires inhabituelles pour l'ensemble des pongistes", a déclaré à l'APS, Derkaoui. D'ailleurs, d'importantes décisions et recommandations devraient sanctionner la réunion du collège technique national, prévue samedi avec les techniciens de la discipline qui auront non seulement à évaluer la saison écoulée, mais aussi discuter de celle à venir.

"Même s'il n'y aura pas trop de changements dans le système de compétition, on sera appelé peut-être à

annuler quelques tournois par rapport à la précédente saison. On doit aussi adapter notre calendrier par rapport à nos échéances internationales de 2021, lors de laquelle on va retrouver toutes les compétitions de l'ITTF reportées de 2020", a indiqué le président de la Fédération algérienne de tennis de table. Lors de sa dernière réunion, le bureau exécutif de la FATT avait décidé d'arrêter définitivement la saison 2019-2020, attribuant les titres de champion à IAC Boudouaou (dames) et IAJ Khroub (messieurs). Parmi les autres importantes décisions entérinées par le bureau exécutif, l'annulation de la relégation et l'accession de quatre clubs supplémentaires en Nationale Une (deux pour chaque sexe).

"On va avoir, pour la saison prochaine, un championnat à dix clubs (messieurs) et autant en dames, au lieu de huit comme lors du précédent exercice. C'est une décision logique après tout ce que les clubs ont enduré durant la saison avec cette pandémie", a

justifié Derkaoui. Interrogé sur le démarrage de la saison 2020-2021, le premier responsable de la FATT souhaite qu'elle débute au mois de janvier prochain, si les conditions sanitaires s'y prêtent. "On sait que tout le monde a hâte de retrouver le chemin, tout d'abord des entraînements et ensuite de la compétition, c'est notre souhait. Le mois de janvier est idéal pour débiter la saison, mais sous réserves. La situation sanitaire actuelle n'est pas bonne, on espère qu'elle va s'améliorer d'ici au début de l'année", a souhaité Cherif Derkaoui, tout en assurant que son instance suit de près l'évolution de la situation.

"Notre premier souci est l'ouverture des salles et lieux d'entraînement pour les clubs et athlètes afin de leur permettre de retrouver le chemin de la préparation qui doit être conséquente (environ deux mois). Ce n'est qu'avec ces conditions qu'on pourra espérer débiter la saison", a conclu le président de la FATT.

R.S

Brèves

FOOT / QUALIF / CAN U17

La sélection algérienne en stage du 5 au 12 novembre à Ain Defla

La sélection algérienne des moins de 17 ans (U17) sera de nouveau en regroupement du 5 au 12 novembre au Centre technique régional de Khemis Miliana (Ain Defla), en prévision des prochaines échéances officielles, a indiqué la Fédération algérienne de football (FAF) lundi.

Le staff technique, conduit par Mohamed Lacet, a convoqué 25 joueurs pour prendre part à ce stage qui entre dans le cadre de la préparation de l'équipe algérienne pour le tournoi de l'Union nord-africaine de football (UNAF), prévu en Algérie et qualitatif à la CAN-2021 au Maroc. C'est le troisième stage de suite des coéquipiers de Salah-Eddine Zaoui depuis le mois de septembre.

Les cadets algériens avaient effectué un premier regroupement du 27 septembre au 10 octobre à l'Académie de Khemis Miliana, suivi par un autre du 18 au 28 octobre en présence de 27 joueurs.

Dans la liste des 25 joueurs convoqués, le Paradou AC et le CR Belouizdad sont les plus représentés avec 4 éléments chacun, suivis de l'Académie de la FAF (3 joueurs).

Liste des 25 joueurs: Hamza Boualem (USM Alger), Ouzani Ahmed Khalil (MSP Batna), Ould Djhor Mahfoug (CR Belouizdad), Zaoui Salah-Eddine (Académie FAF), Khoumani Abdelhak (JS Saoura), Hanfoug Fouad (CR Belouizdad), Ait-Ziane Zakaria (ES Sétif), Cherdoudi Brahim El Khalil (ASO Chlef), Bouzahab Ouanisse (Académie FAF), Lalam Abdelghani (Paradou AC), Malek Mohamed Abdelaziz (Paradou AC), Belas Brahim (CR Belouizdad), Akherib Lahlou (JS Kabylie), Garat Anes (Paradou AC), Mohra Abderezak (DRB Tadjenanet), Zaimeche Rafik Moataz (Paradou AC), Sahmi Fares (JS Kabylie), Redouani Chemseddine (JS Bordj Ménaïl), Silmi Mohamed (CR Belouizdad), Bouaichaoui Nadji (MC Alger), Mehdi Malik (USM Alger), Kerroum Mohamed (Académie FAF), Allegui Mohamed (JS Skikda), Benlall Mohamed (JS Saoura), Benchrif Zineddine (MC Oran).

R.S

FOOT / TOURNOI AMICAL

SMAÏL-KHABATOU

MCA-PAC et JSK-NAHD affiches des demi-finales

Les demi-finales de la 1re édition du tournoi amical de football Smâil-Khabatou, prévue du 5 au 7 novembre, mettront aux prises le MC Alger au Paradou AC et la JS Kabylie au NA Hussein-Dey, selon le tirage au sort effectué lundi.

Le tournoi, organisé par le MCA en hommage à son ancien entraîneur et ex-sélectionneur national Smâil Khabatou, se disputera au stade Ahmed-Falek d'Hydra (Alger) et se jouera avec la formule d'élimination directe. Il entre dans le cadre de la préparation des quatre équipes engagées à la nouvelle saison footballistique dont le coup d'envoi sera donné le 28 novembre. Le programme : Demi-finales / Jeudi 5 novembre : MC Alger - Paradou AC (12h30) JS Kabylie - NA Hussein-Dey (15h45) Finale - samedi 7 novembre.

R.S

Brèves

PÉROU

Le Parlement tente de nouveau de destituer le président

Le Parlement du Pérou a décidé lundi que le président péruvien Martín Vizcarra devrait subir un nouveau procès en destitution pour "incapacité morale" et comparaître à cet effet devant lui le 9 novembre. L'approbation de cette nouvelle procédure, pour des actes présumés de corruption qui auraient eu lieu en 2014, a été annoncée par le premier vice-président du Parlement unicaméral, Luis Valdez.

M. Vizcarra avait échappé en septembre à une première tentative de destitution, ses adversaires n'étant pas parvenus à réunir au Parlement le nombre de voix nécessaire pour le renverser.

"La motion en vue de déclarer la vacance de la présidence a été adoptée", a dit M. Valdez. Sur les 130 députés que compte le Parlement, 60 ont voté pour la motion, 40 ont voté contre et 18 se sont abstenus. Douze députés étaient absents ou excusés. La nouvelle motion avait été présentée le 20 octobre par le parti Union pour le Pérou (UPP).

Ce parti se fondait sur les témoignages de plusieurs hommes d'affaires, qui ont déclaré devant le procureur avoir versé en 2014 des pots-de-vin à M. Vizcarra en échange de contrats pour des travaux publics alors qu'il était gouverneur de la région de Moquegua, située au sud de Lima.

M. Vizcarra avait échappé le 18 septembre à une première motion de destitution au Parlement. Il était alors accusé d'avoir incité des témoins à mentir dans le cadre d'une enquête sur des soupçons de corruption.

ONU

72 pays dénoncent les sanctions américaines contre la CPI

72 pays, Etats parties au Statut de Rome ayant créé la Cour pénale internationale (CPI), ont dénoncé lundi dans une déclaration commune à l'ONU les récentes sanctions américaines contre deux de ses membres.

"Nous réaffirmons notre soutien indéfectible à la Cour en tant qu'institution judiciaire indépendante et impartiale", ont souligné les signataires de cette déclaration lue devant l'Assemblée générale de l'ONU.

Parmi eux figurent des pays de tous les continents, dont des alliés traditionnels des Etats-Unis, comme l'Australie, le Canada, le Royaume-Uni ou la France. Les signataires ont souligné vouloir "préserv[er] l'intégrité et l'indépendance (de la CPI) sans être découragés par des mesures ou des menaces contre la Cour, ses fonctionnaires et ceux qui coopèrent avec elle". "Les sanctions sont un outil contre les responsables des crimes les plus graves, et non contre ceux qui demandent justice", ont-ils ajouté, en rejetant "toute tentative de saper l'indépendance de la Cour". Dans un communiqué, Richard Dicker, de l'organisation Human Rights Watch, s'est félicité de cette "réfutation catégorique de l'utilisation sans précédent des sanctions par Washington".

Selon lui, "cette déclaration (...) dit clairement et fortement à l'administration américaine: +c'est notre Cour, abstenez-vous+ d'intervenir.

MALI

Plus de 50 terroristes éliminés près de la frontière



Une cinquantaine de terroristes affiliés à Al-Qaïda ont été tués vendredi au cours d'une opération menée au Mali par l'armée française dans la zone dite des "trois frontières", à proximité du Burkina Faso, a annoncé lundi le ministre français des Armées, Florence Parly. "Le 30 octobre au Mali, la force

Barkhane a conduit une opération qui a permis de neutraliser plus de 50 jihadistes, confisquant également des armes et du matériel", a-t-elle déclaré à l'issue d'une rencontre avec les autorités de transition malienne dans le cadre d'un voyage au Niger et au Mali. "Cette action d'opportunité porte un coup significatif à un groupe

terroriste affilié à Al-Qaïda, une katiba (l'équivalent d'un bataillon, ndlr) d'Ansarul Islam, opérant dans la région de Boulikessi, près de la frontière avec le Burkina Faso", a-t-elle ajouté. Fondé par le Burkinabè Malam Dicko, le groupe terroriste Ansarul Islam a revendiqué de nombreuses attaques contre l'armée burkinabè.

Les Etats-Unis l'avaient placé sur leur liste noire "terroriste" début 2018. "Alors que les autorités de transition malienne ont réaffirmé leur engagement dans la lutte contre le terrorisme, ce succès tactique nous montre une fois de plus que les groupes terroristes ne peuvent pas agir impunément face à nos forces", a ajouté Mme Parly.

CAMEROUN

Neuf blessés dans l'explosion d'une bombe à Yaoundé

Neuf personnes ont été blessées dimanche soir par l'explosion d'une bombe artisanale dans un bar de Yaoundé, le quatrième attentat de ce genre en moins de cinq mois dans la capitale camerounaise, a annoncé le gouvernement lundi.

L'attentat n'a pas été revendiqué et, dans un communiqué publié 24 heures après l'explosion, le ministère de la Communication n'a évoqué aucune piste.

Le Cameroun est le théâtre d'un conflit sanglant entre les forces de sécurité et des rebelles séparatistes dans les zones anglophones de l'ouest et de nombreuses attaques meurtrières du groupe terroriste Boko Haram dans l'extrême-nord. L'"engin explosif improvisé dissimulé dans

un sac", et a été déclenché "à distance" grâce à un dispositif "composé d'une batterie de moto, d'une carte mémoire et de fils électriques", précise le ministère. L'attentat s'est produit dimanche en début de soirée dans un snack-bar du quartier populaire de Nsam, dans le centre de Yaoundé.

"Neuf clients (...) ont été blessés", selon le communiqué, qui précise que tous sont "hors de danger". "Certains blessés sont rentrés le soir même chez eux", a affirmé sous couvert de l'anonymat un officier de police cité par l'AFP.

"Deux femmes ont été hospitalisées chez nous, l'une est sortie alors que la deuxième est encore internée mais se porte de mieux en mieux", a indiqué une source hospitalière.

AUTRICHE

Des fusillades dans six endroits différents de Vienne

Plusieurs hommes armés ont semé la terreur lundi soir en plein centre de Vienne faisant deux morts dont un suspect et plusieurs blessés, dans ce qui est "apparemment" une attaque terroriste selon les autorités. "Six différents lieux" ont été visés, a précisé la police sur son compte Twitter. Les fusillades sont survenues en début de soirée, à quelques heures de l'entrée en vigueur d'un reconfinement de l'Autriche pour lutter contre la pandémie de Covid-19.

Plusieurs auteurs sont impliqués, a indiqué le ministre de l'Intérieur Karl Nehammer, ajoutant que les fusillades étaient toujours en cours dans la soirée. Un des agresseurs aurait été abattu par la police, intervenue rapidement sur les lieux et dont l'un des membres a été blessé.

Sur place, les forces de police se sont mobilisées en nombre pour garder les lieux, situés non loin de l'Opéra, ont indiqué les médias, tandis que des passants prenaient la fuite.

Le ministre a appelé les habitants à rester à la prudence et à rester chez eux. L'Union européenne a aussitôt "condamné avec force" cette "horrible attaque", selon les mots du président du Conseil européen Charles Michel, évoquant "un acte lâche".

QUÉBEC

La loi sur la laïcité de 2019 contestée devant la justice

La procédure de contestation de la Loi sur la laïcité, adoptée en juin 2019 par le parlement du Québec, a débuté lundi au palais de justice de Montréal. La loi québécoise interdit le port de signes religieux à certains fonctionnaires de l'Etat, en particulier les juges, les policiers, les procureurs de la Couronne, les gardiens de prison et les enseignants du secteur public.

Cette loi est contestée par plusieurs groupes, notamment le Conseil national des musul-

mans du Canada (CNMC), l'Association canadienne des libertés civiles et une diplômée en enseignement de l'Université de Montréal qui porte le hijab, Ichrak Nour El-Hak. Ils soutiennent dans leur requête que ce texte législatif s'avère discriminatoire envers les minorités religieuses, dont les femmes musulmanes, qui seraient particulièrement visées par la loi. Lors de son témoignage devant le juge, Mme Nour El-Hak a affirmé que "l'option d'enlever le hijab pour enseigner, c'est inconcevable.

Cela fait partie de ma pratique, ça fait partie de moi en tant que femme musulmane", ajoutant "ma religion est un mode de vie".

Elle a aussi fait savoir qu'elle se sent exclue de la société québécoise. "Je suis une femme musulmane, mais je suis aussi une citoyenne québécoise.

Je me sens à part je me sens vraiment exclue", a ajouté cette enseignante contrainte de travailler dans une école privée à cause de son hijab. Quatre demandes d'annulation distinctes seront entendues par le juge.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

L'ONU condamne fermement les attaques de Vienne

L'Organisation des Nations unies a condamné fermement les attaques de Vienne en Autriche qu'elle a qualifié d'"horribles", assurant que "la haine, la violence et la terreur ne doivent jamais gagner".



Le Secrétaire général condamne fermement ces attaques et réaffirme la solidarité de l'ONU avec le peuple et le gouvernement autrichiens", a déclaré son porte-parole dans un communiqué publié dans la nuit de lundi à mardi. "Nos pensées vont aux familles et à toutes les personnes affectées", a, pour sa part, déclaré Amina J. Mohammed, la Vice-Secrétaire générale des Nations Unies. "Je me joins au Secrétaire général de l'ONU pour exprimer ma solida-

rité et ma sympathie au peuple et au gouvernement autrichiens", a dit Mme Mohammed sur Twitter. "Mon cœur va aux victimes et à tous ceux qui ont été touchés par cette horrible attaque dans notre ville hôte", a affirmé Ghada Fathi Waly, la Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Vienne (ONUUV). "Nous, aux Nations Unies à Vienne, soutenons le peuple autrichien en cette période tragique et difficile", a ajouté sur Twitter Mme Waly qui dirige également

l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) basé dans la capitale autrichienne. "La haine, la violence et la terreur ne doivent jamais gagner", a souligné, de son côté, Lassina Zerbo, le Secrétaire exécutif de l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE) dont le siège est également à Vienne. Une quatrième personne est décédée mardi des suites de ses blessures lors des fusillades survenues la veille à Vienne, a indiqué le mi-

nistère de l'Intérieur autrichien. "Malheureusement une nouvelle victime est morte à l'hôpital. Cela porte le bilan total à deux hommes et deux femmes", a déclaré un porte-parole du ministère. L'assaillant tué par la police après les attaques qui ont fait trois morts lundi soir à Vienne, était "un sympathisant" du groupe terroriste autoproclamé État islamique (EI/Daech), avait annoncé auparavant le ministre autrichien de l'Intérieur.

R.I

SOUDAN

La période de transition prolongée de 14 mois

Les autorités soudanaises ont approuvé l'amendement du document constitutionnel pour la prolongation de la période de transition d'environ 14 mois, selon le journal officiel du pays. En effet, le journal officiel soudanais a publié, lundi soir, le texte du document constitutionnel concernant la période de transition (amendé), après l'approbation du Conseil de souveraineté et du Conseil des ministres le 12 octobre. Les dispositions les plus importantes de l'amendement dans le document comprennent la prolongation de la période de transition, à compter d'une période de 39 mois, à partir de la date de la signature de l'Accord de paix de

Juba pour le Soudan en octobre dernier. L'amendement prévoit, également, la formation du Conseil de souveraineté de 14 membres, dont 5 membres civils choisis par les "Forces de la liberté et du changement". Cinq autres membres choisis par la composante militaire et un membre choisi par consensus. Par ailleurs, trois membres seront choisis par les parties ayant signé l'Accord de paix de Juba pour le Soudan. Le 17 août 2019, le conseil militaire (dissous) et "les Forces de la Déclaration de liberté et de changement" ont signé le document constitutionnel sur les structures et le partage du pouvoir pendant la période de transition, qui s'achève 39 mois après la date des élections.

Durant laquelle, l'armée et les "forces de Déclaration de la liberté et du changement" partageraient le pouvoir. Il est à rappeler que le 3 octobre, un accord de paix historique entre le gouvernement de transition du Soudan et des groupes rebelles a été signé, lors d'une cérémonie à Juba, capitale du Soudan du Sud. Les structures du pouvoir de transition au Soudan comprennent trois conseils : le Conseil de la souveraineté, le Conseil des ministres et le Conseil législatif qui n'est pas encore formé. De fait, le Conseil souverain et le Conseil des ministres sont chargés d'approuver et ratifier les lois et les accords dans le pays.

R.I

LIBYE-COMMISSION MILITAIRE 5+5

Des progrès au premier jour des pourparlers

La Représentante spéciale par intérim du Secrétaire général des Nations Unies pour la Libye, Stephanie Williams, a déclaré lundi que beaucoup de progrès avaient été réalisés au premier jour des pourparlers de la commission militaire conjointe libyenne (5+5) à Ghadamès en Libye. "Beaucoup de progrès ont été réalisés aujourd'hui" au premier jour des pourparlers, s'est félicitée Stephanie Williams, qui chapeaute la rencontre.

"Il ne s'agit plus du comité 5+5 maintenant, on peut désormais parler d'un 'comité des dix'", a-t-elle assuré. "Les officiers ont assumé leurs responsabilités", a-t-elle soutenu. Elle a indiqué attendre que les participants au dialogue politique, prévu en novembre, fassent "preuve du même niveau de patriotisme, de détermination et de courage". Les pourparlers de Ghadamès interviennent après des réunions à Genève ayant

débouché sur la signature, le 23 octobre, sous l'égide de l'ONU, d'un accord de cessez-le-feu permanent en Libye avec "effet immédiat". Des délégations militaires des deux parties en conflit ont entamé lundi des discussions à Ghadamès, dans le sud-ouest de la Libye, sur les modalités de mise en œuvre du cessez-le-feu. C'est la première fois qu'une session de la Commission militaire conjointe se tient en Libye. La Commission, composée de cinq res-

ponsables militaires de chacun des deux camps, doit discuter jusqu'au 4 novembre de "l'application de l'accord de cessez-le-feu, notamment par la création de sous-comités et la mise en place d'un mécanisme de suivi et de vérification", avait indiqué la Mission d'appui des Nations unies en Libye (Manul). Mardi, l'émissaire onusienne doit annoncer les détails de la mise en œuvre de l'accord de cessez-le-feu.

R.I

CÔTE D'IVOIRE

Le président Ouattara réélu pour un 3e mandat

Le président ivoirien Alassane Ouattara, 78 ans, a été réélu pour un troisième mandat controversé sur le score fleuve de 94,27 % des voix au premier tour, l'opposition ayant boycotté le scrutin, selon les résultats proclamés par la Commission électorale indépendante (CEI) hier à l'aube. "Est donc élu président de la République M. Alassane Ouattara", pour un nouveau mandat de cinq ans, a déclaré le président de la CEI, Ibrahim Coulibaly-Kuibiert, après avoir lu les scores.

LE TAUX DE PARTICIPATION EST DE 53,90 %.

M. Ouattara a recueilli 3.031.483 voix sur un total de 3.215.909 suffrages exprimés à ce scrutin marqué par des violences. 17.601 bureaux des quelques 22.381 bureaux ont pu ouvrir, le nombre d'inscrits pouvant voter est donc passé de 7.495.082 à 6.066.441 inscrits. Des militants de l'opposition ont saccagé ou empêché l'ouverture de bureaux. Selon les scores annoncés par la CEI, le candidat indépendant Kouadio Konan Bertin arrive en deuxième position avec 1,99 % des voix (64.011 votes). Les deux autres candidats avaient appelé au boycott mais ont tout de même reçu des suffrages. L'ancien président Henri Konan Bédié termine 3e avec 1,66 % (53.330 voix) et l'ex-Premier ministre Pascal Affi N'Guessan quatrième avec 0,99 % (31.986 voix). La CEI a trois jours pour transmettre ces résultats au Conseil constitutionnel, qui a sept jours pour les valider. Elu en 2010, réélu en 2015, Alassane Ouattara, 78 ans, avait annoncé en mars qu'il renonçait à une nouvelle candidature, avant de changer d'avis en août, à la suite du décès de son dauphin désigné, le Premier ministre Amadou Gon Coulibaly. La loi fondamentale ivoirienne prévoit un maximum de deux mandats, mais le Conseil constitutionnel a estimé qu'avec la nouvelle Constitution adoptée en 2016, le compteur des mandats présidentiels a été remis à zéro. Ce que l'opposition conteste. Un peu plus tôt lundi, l'opposition a annoncé qu'elle avait créé un "Conseil national de transition (...) présidé par M. Bédié" dans le but de former un "gouvernement de transition". Au mois 9 personnes sont mortes lors des violences lors du scrutin ou dans son sillage. Avant l'élection, une trentaine de personnes étaient mortes dans des troubles et des violences intercommunautaires depuis le mois d'août et l'annonce de la candidature de M. Ouattara. La crainte d'une escalade des violences est forte dans ce pays d'Afrique de l'ouest, dix ans après la crise post-électorale de 2010-2011 qui avait fait 3.000 morts.

AFP

Le destin tragique des communistes arabes

De fait, dès l'automne 1950, les Soviétiques prenaient conscience des conséquences désastreuses de leur méprise sur leurs alliés communistes arabes vont durcir leur position à l'égard d'Israël. Une rupture des relations diplomatiques entre Moscou et Tel Aviv intervient en 1951. Elles ne seront rétablies que très froidement, après la mort de Staline (1953). Mais l'URSS ne s'en remettra jamais totalement de cette méprise. Erreur de jugement fatale qui vaudra aux communistes arabes d'être pourchassés pour athéisme et matérialisme. La caution soviétique au plan de partage va en effet déclencher une vague de désertion dans les rangs communistes arabes désormais constamment tenus en suspicion, parallèlement à une vague de répression à leur endroit.

Sur l'origine du divorce entre les communistes arabes et l'Union soviétique

6 - Le Parti Communiste Algérien: La mort en déportation de son secrétaire général, Kaddour Boussahba, déporté par Vichy.

Le PCA émerge en 1920 comme une extension du Parti Communiste Français dont les cellules sont principalement composées d'ouvriers expatriés, européens dont de nombreux Français «indésirables» en Métropole.

Des parias de l'Empire expédiés en Algérie alors dépeuplée de la France, rejets de parents envoyés dans les colonies à la suite de la Commune de Paris et de mouvements ultérieurs.

Bon nombre de descendants d'immigrés européens intégreront d'ailleurs la nation algérienne dans son combat pour l'indépendance, tels Raymond Peschard, Fernand Iveton, guillotiné le 11 février 1957, Henri Maillot, assassiné par l'armée française le 5 juin 1956 et naturellement Maurice Audin, mort sous la torture le 21 juin 1957.

Le PCA devient finalement une entité séparée en 1936, à l'époque du Front Populaire et ouvre ses rangs aux autochtones. Son premier secrétaire d'origine algérienne et non métropolitaine sera Ben Ali Boukort, un intellectuel qui utilisait le

pseudonyme « El Djazairi » (l'Algérien) dans ses articles. Kaddour Belkaim, (de son vrai nom Kaddour Boussahba), lui succédera. Il sera déporté en septembre 1939 à Djeniene Bourezg (70 km au sud de Ain Sefra), suite à l'interdiction du PCA par le gouvernement de Vichy. Belkaim mourra en déportation en 1940. Lors du déclenchement de la guerre d'Algérie, les cadres et militants du PCA votent, à l'unanimité la participation à la lutte armée anticolonialiste. Les militants du PCF et du PCA créent un réseau de maquisards, les «Combattants de la Libération (CDL)», qui bénéficient du détournement par l'aspirant Maillot d'un camion chargé d'armes.

En mai 1955, le dirigeant du FLN Abane Ramdane négocie la participation du PCA à la guerre pour l'indépendance. Un accord PCA-FLN est négocié par Bachir Hadji Ali et Sadek Hadjerès, afin de maintenir l'autonomie politique du PCA. Il n'admet l'adhésion de communistes au FLN qu'à titre individuel et non en tant que groupe. Mais, le 12 septembre 1955, le parti est interdit par les autorités françaises. Il se rapproche alors de plus en plus du FLN. En septembre 1956, le mathématicien Maurice Audin organise l'extraction clandestine, vers l'étranger, du premier secrétaire du PCA, Larbi Bouhali, avant d'être lui-même arrêté et assassiné lors de la bataille d'Alger. En 1956, le PCA est progressivement marginalisé par le FLN, les militants de son groupe armé, les Combattants de la Libération (CDL), ayant rejoint le FLN.

Pour aller plus loin sur le PC algérien cf «Des chemins et des Hommes», par Mohamad Rebah. Editions Mille Feuilles. Alger 2009, sur la participation des communistes algériens à la lutte armée pour l'indépendance.

7- Egypte: Henri Curriel et l'orchestration de la lutte des classes sous Nasser.

Le Parti communiste égyptien, parti cosmopolite au départ était composé notamment d'intellectuels (musulmans, chrétiens, juifs, immigrants

récents), reflet de la société égyptienne de l'époque. L'un de ses plus illustres membres aura été Henri Curriel, fils d'un banquier et surtout le propre père du journaliste français Alain Gresh. Un des grands animateurs du Mouvement de Libération National dans le Tiers Monde, Henri Curriel fera parti du réseau des «porteurs de valises», le fameux «réseau Francis Jeanson» de la guerre d'Algérie, auquel il succédera à la suite de sa nomination à la tête du «Mouvement Anticolonialiste français».

En 1976, le journaliste Georges Suffert, via le magazine Le Point, lance une campagne de presse lancée contre lui. L'article l'accuse d'être le chef d'un réseau de soutien au terrorisme international piloté par le KGB. Le ministre de l'Intérieur Christian Bonnet assigne alors Henri Curriel à résidence à Digne le 25 octobre 1977, mais cette mesure, ainsi que l'arrêté d'expulsion qui le visait, est levée le 12 janvier 1978.

Quatre mois plus tard, le 4 mai 1978, un commando de deux hommes s'introduit dans la cour de l'immeuble dans lequel résidait Henri Curriel à Paris et abat le militant communiste au pied de son ascenseur de quatre balles.

Les Commandos Delta de l'OAS d'un côté, le Groupe Charles-Martel, de l'autre, revendiquent l'attentat. Mais leur responsabilité réelle est fortement remise en question par les enquêtes ultérieures.

En Égypte, sous la monarchie, le choix était limité entre le Parti Wafd, qui pratiquait la collaboration avec le colonialisme britannique et la Confrérie des Frères Musulmans, formation ultra religieuse. Le PC égyptien s'imposait de lui-même pour des intellectuels contestataires.

Ce fut le choix d'une grande figure du courant intellectuel communiste égyptien, le duo Mahmoud Hussein, pseudonyme utilisé par Bahgat El Nadi et Adel Rifaat, auteur du mémorable ouvrage «La Lutte des Classes en Égypte» (Editions La Découverte Maspero) et d'un portrait iconoclaste du prophète de l'Islam «Al Sira», ainsi que «Les Musulmans au défi de Daech».

Adel Rifaat, né Eddy Lévy, converti à l'Islam, l'année de l'agression tripartite anglo franco israélienne contre l'Égypte nassérienne, était en fait le frère aîné de l'historien Benny Lévy, ancien secrétaire du Philosophe Jean Paul Sartre, ancien maoïste revenu au judaïsme.

Le PCF a été fondé en 1921 sous le nom de Parti socialiste égyptien. Il devient Parti communiste en 1923, et s'attachera à développer les luttes sociales en organisant la classe ouvrière et les paysans.

Victimes de la répression, les militants communistes vont scinder leur parti en plusieurs groupes distincts et tenter de se réunir à plusieurs reprises, jusqu'à recréer un Parti communiste en 1958, puis décider de dissoudre celui-ci en 1965.

Le PCE a pâti de déséquilibre structurel de la société égyptienne qui a entravé son expansion: 96 % de la population était à l'époque paysanne. 3 pour cent seulement des Égyptiens travaillent dans des usines, notamment de textile à la faveur de la culture du coton. Le pays était très pauvre, les troubles sociaux courants, les épidémies étaient fréquentes; la malaria, la bilharziose et les trachomes faisaient des ravages dans les campagnes.

À l'époque du lancement du PCE, l'espérance de vie était de 27 ans en Égypte. Les enfants contraints à travailler très jeune entre 6 et 13 ans, en vue de subvenir aux besoins des leurs familles.

Un autre handicap à son développement a été la figure charismatique de Gamal Abdel Nasser, propulsé au rang de chef mythique du Combat National Arabe, à la suite de la nationalisation du Canal de Suez, première nationalisation réussie du tiers monde et l'agression tripartite corrélatrice colonialiste anglo-franco-israélienne de Suez, en 1956. Nasser, selon sa propre formule, a «orchestré la lutte des classes plutôt que d'attiser la lutte des classes», en raison de son partenariat stratégique avec l'Union soviétique.

Asuivir

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE TINDOUF

DIRECTION DES EQUIPEMENTS PUBLICS

SERVICE DE SUIVI ET GESTION DES OPERATIONS DE REALISATION

N° : 978 /DEP/2020

Tindouf le : 2020 أكتوبر 27

Adresse du contractant : CITE EL MOUGGARE MOUSANI TINDOUF

Adresse de cocontractant : CITE el badr TINDOUF

MISE EN DEMEURE

- Vu l'ordre de service de démarrage des travaux du 07/05/2017
- Vu l'ordre de service arrête des travaux 08/05/2017 et
- Vu l'ordre de service reprise des travaux 16 /04/2018
- Vu le retard remarquable dans les réalisations des travaux
- Vu l'expiration de délai contractuelle de la réalisation

l'entreprise travaux bâtiment haimed sidi , sis à cite el badr Tindouf

, titulaire du marché portant sur la Réalisation de des travaux .(lot01 : bloc A

administration en R+2) approuvé par le contrôleur financier en date du 03/05/2017 sous le

n° 93 , est mise en demeure pour renforcer le chantier en moyens humains et matériels

pour l'achèvement et la réception des travaux, dans un délais de huit (08) jours à

compter de la première apparition de la présente mise en demeure dans les quotidiens

nationaux , faute de quoi, les mesures coercitives seront prises à l'encontre de l'entreprise

conformément à la réglementation en vigueur.

LE DIRECTEUR